

feminist

ACTION

NEWS FROM THE NATIONAL ACTION COMMITTEE ON THE STATUS OF WOMEN

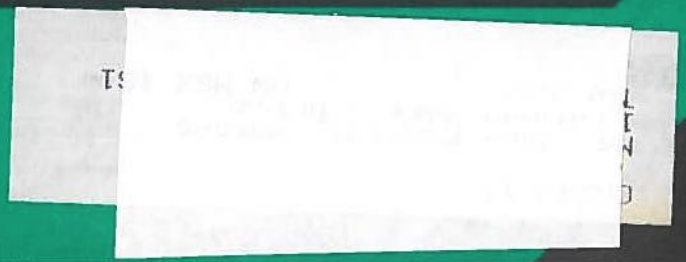
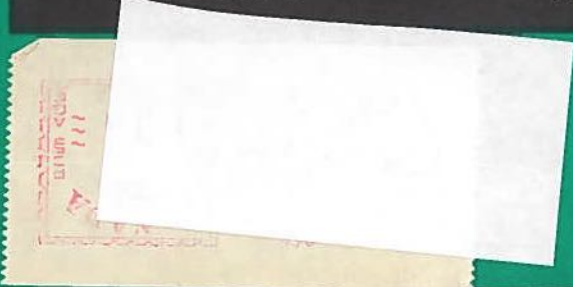
FEMMES SANS PEUR



Vol. 3 No. 3

TAKE BACK THE NIGHT

May/June 1988



Letters

The Editor:

The B.C. Report in your February, 1988 issue indicates that members of the B.C. Government Employees Union (BCGEU) are negotiating to buy their privatized jobs "against union orders." In fact, while the BCGEU does not encourage employee bids because we believe they may lead to many personal bankruptcies as they have in other countries, we have issued no "orders" to union members about not negotiating with management. In fact, we have made available to such union members, a detailed series of questions on which we encourage them to get information before they make a final decision. We feel at minimum that they will be much better off knowing as much as they can about what they are taking on, and are encouraging them to make a fully-informed decision.

It appears as though Mr. Vander Zalm's stated goal of having employee groups purchase and run their own operation is not sincere. In several areas targeted for privatization, specifically some forest nurseries and government labs, viable employee bids for the operation have been rejected by Vander Zalm. His so-far hidden agenda of selling off public assets to

large, private, for-profit corporations is now being revealed.

In addition, a recent decision of the B.C. Supreme Court has confirmed our position that government employees cannot be forced to work for the new owner of their privatized operation, and in fact have rights to such things as retraining, relocation and/or severance pay. This decision, together with our strong contract language prohibiting contracting out of government jobs if lay-offs would result, create huge roadblocks for Vander Zalm's schemes. With growing public awareness of the drastic effects of privatization, we are confident of continuing to protect our members and the public interest.

Thank you for an opportunity to clarify this matter.

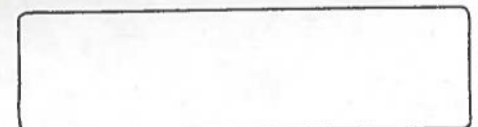
John T. Shields, President
B.C. Government Employees Union

I appreciate having this error corrected. This demonstrates the importance of direct communication with member groups.

Robin Ledrew, Regional Representative
South-Central B.C.

Subscriber Service

Do you have a question or concern about your subscription? Please attach your mailing label and send it with your correspondence.



Moving: Attach your mailing label and write your new address below.

To Subscribe:

Check the appropriate box and attach your mailing label.

Mail to:
National Action Committee on the Status of Women
344 Bloor St. W., Suite 505
Toronto, Ont. M5S 1W9

Subscription Rates:
(7 issues of Feminist Action plus NAC's Action Bulletin)
Individual \$15.00
Institutions, U.S. & overseas \$25.00
Friend of NAC *\$35.00
(individual affiliation with NAC; includes subscription)
* minimum annual fee

Subscription: New Renewal

Friend of NAC: New Renewal

Name:

Address:

City:

Postal Code:

Contents

This issue of Feminist Action is reporting on NAC activities during February and March 1988.

Monitoring Bill C-127. 1
Meech Lake 2
Minority Women demand Consultation 3
Women and Criminal Law. 4
Bill C-61. 5
Cabinet Shuffle. 6

COMMITTEE REPORTS

Income Security & Family Benefits. 7
Survival of the Planet. 8
Uranium Mining in Saskatchewan. 8
Committee in Support of Native Women 9
Prostitution. 10
Health 10
Young Women & Feminism 10

REGIONAL REPORTS

Newfoundland/Labrador. 11
Prince Edward Island 11
Nova Scotia. 12
New Brunswick. 13
Quebec. 13
Northern Ontario 14
Alberta. 15
Northwest Territories 15

Watch for the NAC AGM Report in the next issue.

Vol. 3, No. 3
May/June 1988

Feminist Action is published seven times a year by the National Action Committee on the Status of Women, 344 Bloor St. W., Suite 505, Toronto, Ontario M5S 1W9. (416) 922-3246 (T.D.D.)

Subscription rates: Individual \$15.00; Institutions, U.S. & Overseas \$25.00.

ISSN 0831-3377

Editor: Elizabeth Amer
Publications
Co-ordinator: Maxine Hermolin
Translation: Gilbert Bélisle

We welcome your announcements and local news. However, we regret that unsolicited manuscripts cannot be returned.



June 1, 1988

Dear NAC Member Groups, Friends of NAC & Readers:

I'd like to thank all of you who took the time to contact me since the NAC Annual General Meeting (AGM) with messages of support and good wishes. It is clear that Canadian women are united in our desire to see NAC become an evermore viable and vibrant collective voice of women to transform our lives.

In the coming year, NAC faces two major challenges. At the same time that we are dealing with legislative policies which threaten to erode the rights of women, we are also reviewing our organization to accommodate its rapid growth over the last few years.

In the immediate future, NAC will have to respond to legislation on matters of vital concern to Canadian women, such as free trade, a national child care strategy, abortion and the White Paper on Defence. The AGM overwhelmingly endorsed an election strategy designed to ensure that before and during the upcoming election, all parties are forced to address the concerns of Canadian women.

NAC will be decentralizing as much committee activity as possible this year and on the back of this letter we are advertising for the committees which were struck at the AGM. We would also like to hear from you if you want to be involved in the election strategy in your region.

To accomplish this major agenda, we will be looking for new and effective fundraising projects. If you are willing to work on fundraising for NAC, please let us know. Why not go out today and sign up at least one Friend of NAC?

The new NAC executive will meet on June 24, 1988 and will have the NAC committee structure on its agenda. As we form new policy committees we will advertise for membership in Feminist Action. Watch for the next issue!

We hope you will get involved. We've got a full agenda in the year ahead.

In solidarity,

Lynn Kaye

Lynn Kaye,
President.

P.S. Turn over for an important message about NAC committees.

Secrétariat NATIONAL Office: 344 Bloor St. West, Suite 505, 344, rue Bloor ouest, bureau 505, Toronto, Ontario M5S 1W9 (416) 922-3246 (TDD-ATME)
Secrétariat à OTTAWA Office: 323 Chapel Street, 323, rue Chapel, Ottawa, Ontario K1N 7Z2 (613) 234-7062

Friend of NAC—\$35.00 (minimum per year)

I enclose a cheque in the amount of \$ _____ (payable to NAC)
I would like to receive my correspondence in English French

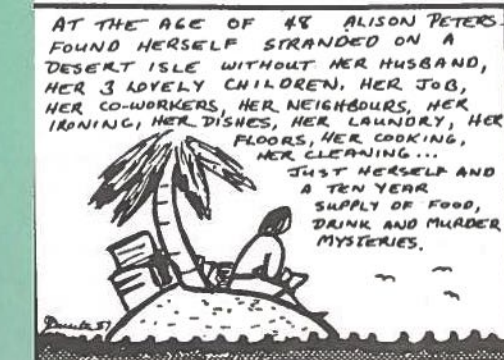
Name _____
Address _____
City _____
Province _____ Postal Code _____

stand?

meeting? The government is now in a position to say, "We consulted with women," but how effective was this consultation? And why were the rape crisis centres across the country not asked for input? Unfortunately, this is a familiar NAC scenario: women witness the question being asked during the Lobby, and witness the minister conceding ... then nothing. The women involved in assisting victims directly are left out of the process and their only voice is through organizations such as NAC.

The monitoring project goes on. Women Against Violence Against Women (WAVAW) have, in our optimism, participated in the project in the hope that our vigorous advocacy on the part of sexually assaulted women might allow our voices to be heard. With concessions such as ensuring that WAVAW rape crisis workers would answer the "hotline," and a simplification of the language in the questionnaire, we agreed to take part. However, we are aware that such input is a hummingbird's wing on the scales of justice, straining against the weight of systemic misogyny. In our specific case, there was insufficient money provided for advertising the hotline to women in the community who might be willing to share their experiences at the hands of the justice system, or their reasons for not getting involved (anonymously) with the legal process. The market research company hired to carry out the research seemed poorly informed and badly organized. Further,

continued on page 5



ORGANIZATIONAL REVIEW COMMITTEE

BE IT RESOLVED THAT the review process continue to be directed by an Organizational Review Committee composed of four executive, with a minimum of one from Quebec and one visible minority immigrant woman, seven non-executive with a minimum of two women from Quebec and one francophone woman from outside Quebec and one visible minority immigrant woman and one staff member, all chosen with a view to complement and balance the interests and perspectives of NAC member groups. This committee will ensure that there is simultaneous translation at their meetings. This committee will continue to be responsible to the executive between Annual General Meetings.

The core committee is defined by the above resolution. In addition, we anticipate three to four regionally-based committees working in concert.

MEECH LAKE COMMITTEE

We unanimously support the right of Quebec to a distinct society and we are unanimous in our condemnation of the process by which this Constitutional Accord was reached. At the same time, many NAC groups throughout Canada are concerned about the content of the Accord. We have established a committee at NAC to continue to address our position.

FUNDRAISING COMMITTEE

To accomplish the many tasks before us this year, we need to raise more money than we have in the past. We need to find new and innovative ways of raising funds. This must be done on both a national and regional basis.

Participation in these Committees

If you are interested in participation in one of the above committees, please send us a letter. Include your address, phone number(s), a short introduction of yourself, a resumé (if available), what you want to contribute and why you want to be on the committee. In your presentation, please bear in mind that we will be seeking to represent a broad range of interests and perspectives on the committees. Please indicate how much time you think you can contribute.

If you are interested in working on the election in your region, please write us or contact your regional representative and tell us who you are and what you would like to work on.

Please submit your letter so that we receive it by July 31, 1988.

Thank you. Looking forward to hearing from you!

The Editor:

The B.C. Report in your February, 1988 issue indicates that members of the B.C. Government Employees Union (BCGEU) are negotiating to buy their privatized jobs "against union orders." In fact, while the BCGEU does not encourage employee bids because we believe they may lead to many personal bankruptcies as they have in other countries, we have issued no "orders" to union members about not negotiating with management. In fact, we have made available to such union members, a detailed series of questions on which we encourage them to get information before they make a final decision. We feel at minimum that they will be much better off knowing as much as they can about what they are taking on, and are encouraging them to make a fully-informed decision.

It appears as though Mr. Vander Zalm's stated goal of having employee groups purchase and run their own operation is not sincere. In several areas targeted for privatization specifically some forest nurseries and government labs, viable employee bids for the operation have been rejected by Vander Zalm. His so-far hidden agenda of selling off public assets to

Subscri

Do you have a question or concern about your subscription? Please attach your mailing label and send it with your correspondence.

Moving: Attach your mailing label and write your new address below.

To Subscribe:
Check the appropriate box and attach your mailing label.

Mail to:
National Action Committee on the Status of Women
344 Bloor St. W., Suite 505
Toronto, Ont. M5S 1W9

Monitoring Bill C-127: Where do we stand?

by Sandra Parker
Male Violence Against Women
Committee

Does the "second rape" of sexually assaulted women still occur? That is the basic question of the monitoring program set up to study the effects of Bill C-127. When, in 1983, the federal government passed the Bill C-127 amendments to the Criminal Code, it was evident to many in the anti-rape movement that although they included some progressive changes, the amendments still do not protect women who go through the justice system. Among our concerns are: the defence of "honest belief" which allows a rapist to claim that even though the woman did not consent to the assault, he "honestly believed" she was consenting; allowing the defence to question the victim on her past sexual history (it's at the judge's discretion); problems in defining sexual assault (on the one hand, sexual assault itself is left undefined, while on the other, the deciding factor in choosing which of the three tiers of offense to charge is the degree of physical injury to the victim -- this leaves the possibility that some sexual assaults such as forced fellatio and forced vaginal intercourse, in cases where no extensive bruising or broken bones result, may be treated as relatively minor offenses under the lowest level); and the weakening of statutory rape provisions.

The implementation of a comprehensive education and monitoring program of the amendments was held out to women's organizations in exchange for support for the legislation. Over five years later, and over halfway into the project, we have some concerns that this monitoring program will not accurately assess the impact of Bill C-127.

Despite having commissioned and received a feasibility study that explicitly recommended that the monitoring program be victim-oriented and based in the rape crisis centres across the country, the government went

ahead with their own project, operating within the Justice Department. By relegating sexual assault centres to just one component in the process, downplays the qualitative difference between statistical information on the application of the law and the experiences of sexually assaulted women and rape crisis workers who live with the implications of the legislation.

Many individual women and women's organizations, including NAC, have expressed concern about the structure and process of the monitoring program. Among the concerns are that: the study is not independent of the Justice Department, which in fact has total control over which information is studied, how it is studied, and what finally gets out; the time frame for the study is too short; the budget is inadequate; the retrospective analyses of data and unstandardized data collection in the various cities will make it very difficult to make valid comparisons; and there is no steering committee involving the sexual assault centres, nor is there a national co-ordinator independent of the Justice Department who has an understanding of the issues of violence against women from a feminist perspective. The response to these concerns has been stunning silence.

At the NAC Lobby last May, I asked Justice Minister Ray Hnatyshyn to take a first step in addressing our concerns by funding a meeting of representatives from sexual assault centres across Canada to review and criticize the progress of the monitoring program thus far, to which he agreed. However, the meeting never happened. A hastily arranged meeting was called, and women were invited to attend on short notice. Those "invited" were, for the most part, not the women currently working with sexually assaulted women. Writers, academics, researchers, and NAC executive members met and discussed the monitoring program. Who called the meeting and who decided who was to be invited? Was there any report published on the findings of the

meeting? The government is now in a position to say, "We consulted with women," but how effective was this consultation? And why were the rape crisis centres across the country not asked for input? Unfortunately, this is a familiar NAC scenario: women witness the question being asked during the Lobby, and witness the minister conceding ... then nothing. The women involved in assisting victims directly are left out of the process and their only voice is through organizations such as NAC.

The monitoring project goes on. Women Against Violence Against Women (WAVAW) have, in our optimism, participated in the project in the hope that our vigorous advocacy on the part of sexually assaulted women might allow our voices to be heard. With concessions such as ensuring that WAVAW rape crisis workers would answer the "hotline," and a simplification of the language in the questionnaire, we agreed to take part. However, we are aware that such input is a hummingbird's wing on the scales of justice, straining against the weight of systemic misogyny. In our specific case, there was insufficient money provided for advertising the hotline to women in the community who might be willing to share their experiences at the hands of the justice system, or their reasons for not getting involved (anonymously) with the legal process. The market research company hired to carry out the research seemed poorly informed and badly organized. Further,

continued on page 5



Meech Lake Brief

by Louise Dulude, NAC President

In mid-February, after months of discussion, NAC's executive unanimously approved a brief on the Meech Lake Accord. The positions it contains were then presented to the Submissions Group on the Meech Lake Constitutional Accord of the Senate of Canada on February 29.

Here are the broad outlines of the brief, copies of which are available from NAC's offices in Toronto and Ottawa:

On Quebec as a Distinct Society

NAC supports the recognition of Quebec as a distinct society, and welcomes Quebec as a full and willing participant in the Canadian family through its acceptance of our Constitution.

On Equality Rights

After discussion, NAC concluded that the positions of the women of Canada on this issue are so complex and varied that they cannot be adequately represented by putting forward a single point of view.

On the one hand, most of NAC's member organizations from Quebec do not feel that the Accord threatens women's rights. However, they do not oppose the inclusion of section 28 of the Charter of Rights in section 16 of the Accord, since this would be consistent with the inclusion of other interpretation clauses from the Charter in that section of the Accord.

At the other end of the spectrum, many other women's groups feel that the combined effect of the recent Roman Catholic Separate High Schools judgement and of the Accord could be the creation of a hierarchy of rights in which doubly disadvantaged women (immigrant and disabled women, for example) would find themselves at the bottom of the pile. The only way to avoid this, they believe, is to include sections 15 and 28 of the Charter of Rights in section 16 of the Accord.

Other groups hold intermediate views.

The conclusion emerging from a

review of all these positions is that no single change could satisfy all of our groups. On the other hand, it is also clear that the minimal common position they all share is the inclusion of section 28 of the Charter of Rights in section 16 of the Accord.

On the Federal Spending Power

NAC is worried that the ambiguity of the wording of the Accord on this issue will further weaken the ability of the federal government to initiate progressive and needed social programs.

We are afraid that this will discourage the federal government from engaging in negotiations with the provinces to establish nation-wide quality programs, and will lead it instead to favour measures such as tax and other benefits to individuals. This was the main approach chosen in the recent federal child-care proposals.

To prevent this, we recommend: (a) that the terms "national objectives," "initiative" and "compatible" of the proposed new section 106A be clearly defined in a manner which will enable them to guarantee universality, portability and a minimum standard of quality; and

(b) that all Canadian governments recognize that those who are already suffering the greatest hardship in this country will be the ones to suffer further should the access to social programs become endangered.

Status of the Territories

NAC takes exception to the treatment of the NWT and the Yukon in the following areas:

- . the exclusion of their elected leaders from the process
- . the amendment to the procedure for gaining provincial status
- . the failure of the First Ministers to provide a guarantee for the borders of the territories
- . the exclusion of the NWT and Yukon from the Senate and Supreme Court appointment procedure.

We believe that the Meech Lake

Accord has the potential to change profoundly the future of the territories and as such that the elected representatives of the citizens of these territories should have equal access to the decision-making process.

As well, NAC agrees with its members from the territories that the change in the amending formula for establishing a new province, which would require the consent of the federal Parliament and all ten provinces, instead of the present requirement of approval by the federal Parliament and two-thirds of the provinces having 50 per cent of the total population of Canada, is very unfair.

We recommend that this part of the Accord be deleted and that the present amending procedure be retained.

On the Process

Contrary to the Prime Minister's assurances, the process leading to the Meech Lake Accord was not democratic and did not provide the public an opportunity to be consulted before its terms became final. NAC condemns our governments for this, and recommends:

(a) that consultation on working papers intended as constitutional amendments be publicized and receive full consultation prior to the signing of such "accords" by the First Ministers; and

(b) that those whose rights would be affected by any amendments be fully involved in their development.



Dawna Gallagher

Minority Women Demand Consultation

by Carmencita R. Hernandez
Visible Minority & Immigrant Women Committee

We are enraged at the distorted interpretation of our experiences, of our situation in this society. We are very concerned about the lack of community consultations in the preparation of a document that will impact on our lives."

These were the dominant statements of women representing immigrant and visible minority women's groups in response to the Canadian Advisory Council on the Status of Women (CACSW) study entitled *Immigrant Women in Canada: A Policy Perspective*.

The report concludes that "based on a number of economic measures, immigrant women, on average, seem to be doing better than Canadian-born women. They have higher incomes, higher rates of labour participation and lower rates of unemployment than their Canadian-counterparts."

The report skirts the issue of racism. Systemic discrimination was treated as another issue to be dealt with and in the introduction, the report states: "...the scope of this paper does not permit explicit attention to the issue of systemic discrimination on the basis of race and ethnicity."

"For us, systemic racism is an integral part of every barrier we encounter -- be it in language training programs, credential evaluations, in education or health care and social service delivery," said Maria Wallis of the *Coalition of Visible Minority Women*. "An analysis of barriers immigrant women face, out of the context of racial discrimination in this society, is analogous to an analysis of Charter-related issues without examining the Charter."

Because race and ethnicity were not taken as parameters, the report lumped all immigrant women together, thus resulting in distorted interpretations. The report in addition fails to take into account the consequences of changing immigration trends. Histori-

cally, Canada has selected immigrants from specific ethnic and social backgrounds: primarily white and European. After 1970, there is an increase of immigrants from Southern Europe, Asia and the Caribbean. Figures from 1986 reveal that over 50 per cent of recent immigrants are visible minorities. Mila Eustaquio, chairperson of the *Canadian Ethnocultural Council Women's Committee* states that the statistical interpretations are highly biased since the study put all immigrants together without differentiating where they came from.

"The report also did not make the distinction between two major groups of immigrant women, i.e. those who came through the immigration procedures as independents and who tend to be skilled and professionals and those who enter this country as sponsored relatives who tend to be unskilled," said Betty Lee, President of the *National Organization of Immigrant and Visible Minority Women of Canada*. "The two groups have different characteristics and therefore require different policy measures to address their needs. By putting these two major groups together, the quantitative data is used to pull out averages, which further distorts the interpretation of the situation of immigrant women," Lee said.

The general conclusions of the report contrast sharply with the findings of two other recent reports:

Immigrant Women in Canada: Current Issues, by Alma Estable
(A 1986 CACSW background paper)

* "Immigrant women are trapped by a combination of structural realities into low-paying, insecure, dead-end jobs, which do not enable them to gain access to the larger workforce."

* "Immigrant women are particularly vulnerable to all types of exploitation, including sexual harassment and racial discrimination..."

* Immigrant women also frequently work in the 'informal' labour

market, as unlicensed babysitters, etc."

Beyond Dialogue: Immigrant Women in Canada, 1985-1990 Erin Research Inc. 1985, Commissioned by Secretary of State.

* "Overt discrimination arises from prejudice or bias."

* "Discrimination is perhaps the single greatest barrier to full and equal participation in Canadian society that immigrant women face."

* "Systemic discrimination is impersonal and institutional. It is built into the machinery of institutions, places of employment and governments, and it adversely affects whole groups of people."

General statements found in the CACSW report regarding the socio-economic well-being of immigrant women could lead to policy and program development that could be detrimental to their needs. "The overt and unfounded statements that cultivate a misconception that immigrant women are doing better than Canadian-born women can have long-standing repercussions as they fan the flames of racism even higher than already exists," said Akua Benjamin of the *Congress of Black Women, Toronto Chapter*. Besides the fact that "it pits whites against non-whites, such statements may lead public opinion to believe there is little need to push for and improve on policies such as employment equity which focus on equality for visible and ethnic minorities."

"The report, if taken seriously, will legitimize government's lack of action on employment equity and programs for immigrant women," said Amy Go, chairperson of the *Chinese-Canadian National Council Women's Issues Committee*. She also echoed the call to the CACSW to stop the distribution of the report until appropriate amendments are made after community consultation and feedback.

Women and the Criminal Law

by Fleurette Osborne
Justice Committee Chair

The once exclusive men's club of criminal law is under review in Canada. At an October workshop initiated by the National Association of Women and the Law, representatives from many women's organizations began discussions on the need to develop a feminist solution to the many problems the criminal law poses for women and society. Such a solution would go much further than merely removing surface sexism. It would challenge the systemic inequalities that exist in day-to-day life for women under the law. It may go so far as to change the thrust of the criminal law entirely, and take from it its cold, punitive, adversarial attitude and replace it with one characterized by concern for the victim, reconciliation, restitution and personal involvement.

So far the greatest impetus for criminal law reform has not come from women, but from the traditionally male-dominated club itself. The federal government has spent millions of dollars in employing lawyers, judges and researchers to put forth the proposals upon which the reforms will be based.

For example, a draft criminal code, produced by the Law Reform Commission of Canada last year, contains a radical overhaul of the Criminal Code and creates brand new offenses. The Canadian Sentencing Commission, in its report, contends that the public has little faith in the system. It advocates a move to less disparity in sentencing through the creation of guidelines for judges and a significant reduction in the present parole options for offenders. The House of Commons has referred the recommendations to its Standing Committee on Justice. The chair of the committee has requested briefs from the public and will be engaging in limited public hearings.

Federal departments of Justice and the Solicitor-General have also

produced major documents that will affect the review process. In November a new bill dealing with victims' rights was introduced by the Minister of Justice in the House of Commons. The Solicitor-General has produced three papers about important policy issues in the penal system, and more papers are planned, though none on women offenders.

Women have not been totally absent from the discussions. A few have been involved in the preparation of the documents produced so far. Some have contributed to content; some have not. Several writers have produced *A Feminist Review of Criminal Law*, published by Status of Women Canada, which takes the initial step of outlining important areas where women face discriminatory treatment under the present law. Women's groups made representations to the Canadian Sentencing Commission on behalf of women offenders. Several feminist scholars have continued to write and speak about the need for a feminist analysis of all facets of criminal law.

Despite these initiatives, little recognition of women's economic or social disadvantages have been achieved and traditional discriminatory treatment has been acknowledged only superficially. The Sentencing Commission acknowledges women's unequal economic situation only in an aside on the need for a fair and consistent way to determine the length of a jail term to be served for default on a fine. Otherwise, it ignores the needs and motivations of women, both as victims and offenders. It raises the criminal law itself and the law enforcement function above the needs of the victim and the protection of society, creating a new purpose for sentencing and a new guiding sentencing structure that responds only to patriarchal notions of responsibility and accountability.

Many provisions that don't appear to discriminate can affect women adversely, but this has not been considered. For example, the draft criminal code creates a new

offense: failing to act to save a life or failing to prevent serious bodily harm. How will such an offense affect a woman if she is judged on the basis of a male subjectivity that fails to appreciate conditioning which may have left her passive and afraid to act.

A second example is the Victims' Bill which imposes a surcharge on the sentence of an offender. It may result in a larger fund for compensating victims. But as women are often unable to make use of existing victim compensation funds, they will not be better served with larger funds. And considering that women are more likely to be the victims of criminal offenses in their homes, at the hands of family members, than on the streets, it may be women who pay again for their own victimization.

These are just a few examples of ways in which the reality of women's lives are not reflected in the recommendations that are coming forth in the review process. Issues such as these need to be debated by women from all life and work experiences.

Criminal law has long been the quintessential statement of patriarchy. Until 1983, it completely condoned the rape of a wife by her husband. Until recently, a woman who had been sexually assaulted was not believed on her own testimony. The preponderance of theft offenses was ironic and oppressive considering that until 60 years ago, all of a woman's property could be expropriated by her husband. Today, we see the failure of the defence of self-defence to adequately protect a woman who kills her unrelenting abusive spouse. Property rights are enshrined above a woman's need to feed, clothe and shelter her children. A patriarchal past resurfaces in the protection of young women who are of "previously chaste character."

The criminal law operates in a cold, impersonal way. Victims are poorly informed of the process that brings offenders to justice. Often she has been repeatedly victimized. Imprisoning only delays and exacerbates

continued on page 6

Bill C-61 to Force Prostitutes onto Streets

by Valerie Scott
Canadian Organization for the Rights of Prostitutes

By mid-May 1988, a bill that will force prostitutes onto the street, not only to work but to live as well, is expected to be given third reading in the House of Commons. So far, there has been little opposition to the redefinition of "keeping a common bawdyhouse" (*Section 193-Criminal Code*) and "procuring" (*Section 195-Criminal Code*) as "criminal" enterprise offenses.

What this redefinition means is that a prostitute working alone in her own apartment and making just enough money to live on can be guilty of keeping a common bawdyhouse. And since the bill empowers the police to seize the assets of anyone convicted of an enterprise crime, she could lose all her belongings even furniture and clothing, despite the fact that she is not part of a criminal organization and is not exploiting others. She need not even be creating a nuisance or disturbing anyone.

Similarly, section 195 extends beyond the stereotype of the abusive pimp, to any spouse, boyfriend, girlfriend or even a child, who is being supported in part or in whole by a prostitute. Any of these dependents could be convicted under section 195 of living on the avails of prostitution and under Bill C-61, they could also face the loss of their property, as could anyone who owns or operates an escort service.

A particularly disturbing aspect of Bill C-61 is that under Sections 193 or 195 a person would not have to be charged or even convicted to be in danger of losing their property. C-61 empowers the police to obtain a warrant to seize and freeze the assets of a person simply on the police officer's belief on "reasonable grounds" that the person's property is subject to forfeiture. The police do not need to prove the grounds for forfeiture before a judge or lay charges for up to six months after the seizure. That would leave some people unable to pay their

mortgages and could result in loss of their homes. Although a judge could release funds for living expenses, this would be at the judge's discretion.

This punitive legislation has been introduced despite lack of support for the bawdyhouse laws. The Fraser Commission on pornography and prostitution found in 1984 that most Canadians didn't think prostitution should be a crime. While a number of vocal people did not want prostitutes on "their" streets, there was very little opposition to prostitutes working in their own homes. Several groups argued for the repeal of the bawdyhouse law, including the Right to Privacy Committee, CORP and NAC. Even the commission recommended that up to two prostitutes be allowed to work out of their own residence.

Instead of repealing the bawdyhouse law to allow prostitutes to leave the streets if we want to, this new bill will make it much more risky for us to work at home. More prostitutes will work on the street, where the legal penalty is less severe. The rate-payers who complain about street prostitution should be complaining about Bill C-61.

Bill C-61 should be vigorously opposed, and the government should be pressured to repeal all laws that keep prostitutes (and all women) down. We must be allowed to control our own bodies and to keep the money we earn.

If you're as indignant about Bill C-61 as we are, please write your MP and send copies to *The Globe and Mail* and your local paper. Or you can call your MP and express your outrage on the phone (if its' long distance have her/him call you back -- it's free for them).



Bill C-127
continued from page 1

there was no permission to drum up public awareness of the project via media interviews. (This was expressly forbidden -- all media work was to go through Justice Department officials in Ottawa who, as it turned out, were too busy to get back to the newspaper reporter interested in the story). In general, there was little communication amongst the market research group, the Justice Department in Ottawa, and our rape crisis workers. It seemed to be lipservice to getting the input of women who may not have been part of the statistics or whose experience might not be accurately captured by those figures ... but when it got down to the wire, listening to women really didn't seem to be the top priority at all. In essence, we felt we were taking part in something over which we had no control.

A true test of the effectiveness of Bill C-127 must come from an assessment of its effects on the survivors of sexual assault. Rape crisis workers are immersed in the pertinent issues, and have been around in both the pre- and post-legislation periods. Despite the victory of the new legislation claimed by NAC and many feminists (and there are things in Bill C-127 to celebrate), it now seems clear that the anti-rape movement must start again with the struggle of showing that the law is still unjust to women. We, in conjunction with sexually assaulted women, must comprise the "expert" portion of any such evaluation.

The results are not out from this study yet, but we will be looking to see that the project reflects the reality of sexually assaulted women's experiences, that it does not minimize them and forget them, and that it does not jeopardize women's rights and welfare.

Sandra Parker is the NAC liaison for Women Against Violence Against Women.

Cabinet Shuffle

by Marylou Murray
NAC Parliamentary Liaison

Women cabinet ministers did well in what is probably the last Cabinet shuffle before the next federal election. Notably, Status of Women Minister Barbara McDougall handed her low profile Privatization portfolio over to Deputy Prime Minister Don Mazankowski and picked up the senior Employment and Immigration post from Benoit Bouchard. McDougall now joins Communications Minister Flora MacDonald and the new President of Treasury Board, Pat Carney, on the powerful cabinet planning and priorities committee. Let's hope she brings her feminist perspective on the recent Supreme Court ruling on abortion to those inner cabinet meetings. Carney's Treasury Board appointment, giving her responsibility for overall government spending, is the most senior economic portfolio ever held by a woman cabinet minister. Monique Vézina, another minister affected by the March 31 shuffle, moves into the

junior Employment and Immigration portfolio.

Two new faces were added to Cabinet. Gerry St. Germain (*Mission-Port Moody*), P.C. caucus chair for the past three and a half years, increases British Columbia's representation on Cabinet from three to four ministers, replacing Vézina as Minister of State for Transport. The appointment which garnered the most media coverage was that of Lucien Bouchard as Secretary of State to replace David Crombie, who resigned from Cabinet the day before the shuffle to head a royal commission on the use of federal lands on Toronto's waterfront. (*Crombie's resignation as M.P. for Rosedale is effective June 1.*) Bouchard, a strong Quebec nationalist, a lawyer, and a longtime friend and advisor to the Prime Minister, resigned as Canada's ambassador to France to accept the appointment which includes planning and priorities committee membership. Write him a letter soon so that we can begin educating him on the incredible strength and diversity of the Canadian women's movement. The



Dawna Gallagher

other appointment which attracted media attention was the movement of John Crosbie from Transport to International Trade. Crosbie, long known for his ardent support of free trade, has said he plans to introduce the implementing legislation for the free trade deal in mid-April with the intention of having it passed before the House recesses at the end of June.

The other four ministers who were affected by the shuffle are Benoit Bouchard, Jean Charest, Otto Jelinek and Gerry Weiner. Bouchard, whose first cabinet appointment was the junior Transport portfolio, is the new Minister of Transport. Youth Minister Jean Charest adds Fitness and Amateur Sport to his responsibilities while Otto Jelinek becomes the new Minister of Supply and Services. Gerry Weiner, formerly the junior Immigration Minister, is now Minister of State for Multiculturalism.

Women and the Criminal Law

continued from page 4

bates the rehabilitation of the offender, by removing any chance to exercise self-control.

What all this underlines is the need for women to become involved in the study of criminal law issues and to develop and debate feminist positions and solutions. The process must be broadly based to ensure that the experiences of all women are acknowledged and advanced. Our input is crucial if reform is to move towards real equality and emancipation in this area of law that has tacitly set the conditions for the enslavement of women.

impact would be if the same concerted and sustained effort on diplomatic and economic levels were directed towards the elimination of the scourge of apartheid.

The Visible Minority and Immigrant Women Committee sent the following telegram to the Prime Minister with copies to the Minister of External Affairs:

"The Visible Minority and Immigrant Women Committee of NAC commends you on your efforts for clemency of The Sharpeville Six. We urge you to continue efforts of action not reversed, and in view of recent regressive actions of the South African government, to impose full sanctions as promised."

The Sharpeville Six - Strange Justice

by Fleurette Osborne
Justice Committee Chair

Recently world leaders, including church leaders, through their persistence, succeeded in forcing the South African government to reverse its decision to execute *The Sharpeville Six* -- five men and one woman -- on March 18, 1988.

The six took part in a demonstration in 1984, during which a black councillor was killed. There was no conclusive evidence to link them to the murder, but because of the draconian laws in effect in South Africa, being part of the demonstration was sufficient cause for their arrest, trial and conviction.

This violation of human and civil rights caught the attention of the world and pleas for clemency resulted in a stay of execution. A small victory perhaps, but one wonders what the

COMMITTEE REPORTS

Tax Reform Update and Budget

by Louise Dulude, Chair
Family Benefits & Income Security Committee

The August 1987 issue of *Feminist Action* gave an overview of the federal government's June 1987 tax reform proposals and described NAC's numerous problems with them.

Our strongest objections concerned the substantial reduction in the tax burden of the richest Canadians, accompanied by much smaller reductions for less advantaged people; the lowering of the children's benefits of middle and upper-income parents and, in the long run, of poor parents too; and the government's intention to increase its revenues from regressive sales taxes sometime in the future.

Definitive Statement

Following committee hearings in both the House of Commons and the Senate in which all the legislators involved agreed with NAC and other groups that the proposed changes would be unfair to parents, the government issued a definitive tax reform statement on December 16, 1987. The only significant modifications to the June proposals were:

on the forthcoming sales taxes: that they would definitely not apply to basic groceries and prescription drugs, nor would they increase the tax burden of municipalities, hospitals and educational institutions, and

on children's benefits: that the refundable child tax credit for middle-income and poor parents would be raised by a further \$35 per child per year; that the child credit (which replaces the child exemption) would be doubled to \$130 for third and subsequent children in a family; and that family allowance payments would be reported on the tax return of the higher-income spouse.

NAC's reaction was to rejoice in the sales tax decisions and ask that the government extend them to every-

thing, since sales taxes on all products and services (except luxury items) lay a disproportionate burden on low-income people, who have no choice but to spend all their money to live. We also approved of the increase in benefits to middle-income and poor parents.

On the other hand, NAC strongly criticized the rest of the changes to the children's benefits. Larger tax credits for third and subsequent children make no sense unless the federal government has decided on a pro-natalist policy. (*The real reason for introducing this measure is that children's benefits are so low under the new system that unlike everyone else, many parents with three or more children would actually lose money under it -- a fine example of patchwork policy-making with absurd results.*)

NAC also condemned the inclusion of family allowance payments in the taxable income of the higher-income spouse, which further reduces the benefits of middle and upper-income parents. The result, which the Liberals and the NDP endorsed in spite of their rhetorical opposition to it, is selective family allowance payments that diminish as income rises, with one-earner families being particularly hard hit. This is ironic since these are the traditional families the government professes to love. ("With friends like that...")

NAC's recommendation that family allowances be made non-taxable so that all parents would get the same basic benefit was endorsed by the Senate committee but unanimously rejected by the House of Commons committee and the government.

Budget of February 1988

Rightly dubbed a "non-event" budget, the government's financial announcement of February 10, 1988 contained very little substance. Since most of the tax reform measures discussed above came into force on January 1, 1988, what it means is that the government is coasting on its present anti-progressive, anti-family course.

The only significant elements of the February budget are:

• a yearly reduction in non-statutory spending (other than non-statutory expenses on foreign aid and defence) of \$300 million starting in 1989-90; this bears close watching since it will put additional pressure on expenditures such as funding for women's groups

• further increases in sales taxes, in this case the tax on gasoline.

Conclusion

The moral of the story is that the government still feels it can safely ignore women's representations on taxation issues while claiming that we have been duly consulted. Their reasoning seems to be that so few women understand these issues that the government need not fear their reprisals. We hope, this will soon be proved wrong.



Action Alert on Uranium Mining in Saskatchewan

by Isabelle George
Voice of Women

The provincial government is planning to open four more uranium mines in Saskatchewan. One of these is the Cigar Lake Uranium Mine, the site of the largest uranium deposit in the world.

Environmental impact assessments (EIAs) were placed in main public libraries in the province and the public had 30 days to review and to comment on them. However, few people knew about this. There have been few written submissions and the government is using the lack of public response as an excuse to approve the mines. Here are some of the concerns:

Of the three mines planned for under Wollaston Lake the EIAs do not address their combined impact on the Lake.

The proposal for these three mines provides for insufficient disposal area for the expected tailings.

Eldorado, the company concerned, allows nuclear wastes to leach into Lake Ontario.

Former miners from Eldorado's former mining operations at Uranium City are now dying of cancer.

Of the Cigar Lake project:

The EIA fails to adequately deal with serious hazards posed to workers because of the high concentrations of uranium, and because of poor ground stability.

South Korea, intent on obtaining nuclear weapons, has a share in this proposed mine.

France tests atomic weapons in the Pacific and a French company, CO-GEMA, owns 32.6 per cent of the Cigar Lake uranium deposit.

A major problem with these mine assessments is that they only address environmental and worker-safety concerns. These are important but

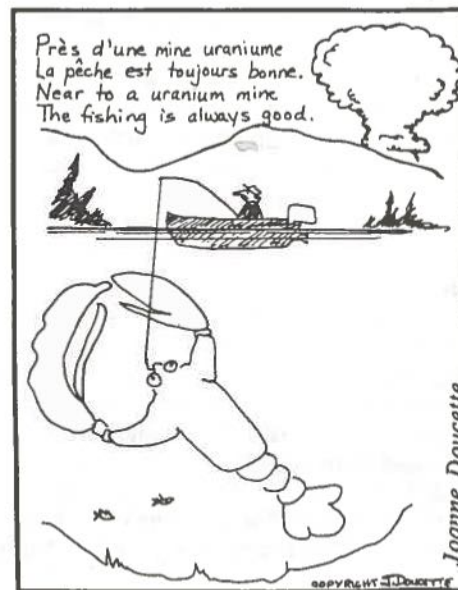
uranium mining is different from any other economic activity. Given the precarious state of the world, we also need to clearly and openly ask ourselves, "ought we to be doing this?"

This question has never been allowed to be part of the public debate about uranium mining in Saskatchewan. We need to rectify this before moving into uranium mining in an even bigger way. We need a public inquiry to fully discuss worker and environmental safety and ethical questions such as nuclear weapons connections and jobs for Northerners. We need to do this now because many concerned people were unaware that there was a period when they could comment on the proposed new uranium mines.

Please send letters to Premier Devine, your M.L.A., Environment Minister, Herb Swan, NDP Environment Critic, Bob Lyons, and Liberal leader, Ralph Goodale, at the Legislative Buildings, Regina, Saskatchewan S4S 0B3.

ACTION ALERT ON CRUISE MISSILE TESTS

In 1979 NATO decided to deploy new missiles in Europe. Canada's contribution in support of this was to help to test the cruise missile. In December, Soviet Union Secretary Mikhail Gorbachev and U.S. President Ronald Reagan signed an agreement in which all of these missiles will be removed from Europe. Because of this John Turner



has reversed his stand and is now calling for an end to cruise tests in Canada. But the Mulroney government has not called for an end to these tests.

Please send letters to the Prime Minister at the House of Commons, Ottawa, Ontario K1A 0A6 (no stamp necessary) urging him to end the testing of cruise missiles over Canadian territory.

National Defence White Paper Challenged

by Betsy Carr, Co-Chair
Survival of the Planet Committee

The major item to report is our request for executive endorsement of NAC member group, Voice of Women's response to the Department of National Defence White Paper, *Challenge & Commitment: A Defence Policy for Canada*. Voice of Women presented this to the Minister of Defence on November 13, 1987.

Two examples of the widespread criticism:

The White Paper is a step back to the "militaristic thinking ... that contributed to the nuclear buildup over the past 30 years." Clark MacDonald, Project Ploughshares.

"A disturbing document that fans cold war fears and hatred." Phyllis Creighton, Science for Peace.

The NAC executive endorsed this brief at their April meeting.

Beyond this, the survival committee participated in a Toronto regional conference in late March. We have also extended our membership from coast to coast, submitted AGM resolutions and publicized Helen Caldicott's Canadian tour, April 8-24.

Implement Bill C-31

by Madeleine Parent, Co-Chair
Committee in Support of Native Women

On March 1, the NAC Committee in Support of Native Women appeared before the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development in Ottawa.

The NAC delegation included Mary Two-Axe Early and Charlotte Provencher, Quebec Indian Rights for Indian women; Gail Stacey-Moore, acting as consultant on the recommendation of the Quebec Native Women's Association; Caroline Ennis of the Tobique women, New Brunswick; Elizabeth Kennedy, member and Madeleine Parent, co-chair of the NAC Committee. Co-chair Joanne Whyte was unable to get down from the Northwest Territories but had participated in the preparation of the brief.

In its presentation, NAC recalled its support of Native women in their long quest for equality, including their demand for repeal of Section 12(1)(b) of the old Indian Act which discriminated against women married to non-status men.

The delegation argued that the federal government and Indian Affairs Minister Bill McKnight have failed to implement Bill C-31 (1985) fairly. This bill enabled Native women who had lost status through marriage to recover national status and return to their reserves.

The delegation stated that insufficient government funds were allocated for information and communication, to those Native women's organizations which had been in the forefront of the campaign to win repeal of Section 12(1)(b).

In summary, NAC made the following points:

In view of the federal minister's reluctance to enforce his own law on behalf of Native women, the government should cover all costs of court cases for reinstated women who want to avail themselves of their legal rights;

It is almost impossible for reinstated women to get housing on reserves and thereby enjoy their new rights. This is so especially because the government refuses to provide the funds needed and because most Indian communities already lack government housing and the infrastructures to cope with increased housing. The government's refusal to fulfill its responsibilities tends to force reinstated women and their children into unwholesome competition with their own people, just when they have won the right to live at home;

The government's abolition of job creation programs that formerly supplied labour for building new houses has caused new difficulties as reinstated women cannot obtain nor afford bank loans for building;

Some reserves have insufficient land-base to accommodate returning women and must get more land;

The off-reserve housing program, cancelled in 1985, should be reinstated to alleviate the present serious housing shortage on reserves and to allow reinstated women access to modest housing;

The government must provide funds to help solve pressing infrastructure problems on reserves;

The government must ensure that those special funds, allocated for housing reinstated women on reserves, be used specifically to house reinstated women and their families;

There is concern about a new government guideline on post-secondary education funding for Bill C-31 students who may be penalized when the regular budget is exhausted. All government budgets to implement Bill C-31 (except for post-secondary education) have been frozen. Meanwhile, a government task force, appointed to study the problems of reinstatement funding, does not consult with those who are most concerned, that is, reinstated women themselves;

The government continues to treat reinstated women differently from

status Indians, when in fact they are one and the same;

The federal government should call the provinces and the Aboriginal peoples' representatives together to resume meaningful negotiations for Aboriginal self-government. Equality guarantees for Aboriginal women must be entrenched in all future agreements on self-government.

The Standing Committee hearing was chaired by Mr. Wenman, P.C. M.P., (Fraser Valley West), who was especially concerned about the government deficit and felt that Native women's demands were too costly.

Mary Two-Axe Early and Gail Stacey-Moore said that huge increases in projected government expenditures for armaments, including nuclear submarines, were completely out of proportion with the costs of filling the needs of Aboriginal peoples.

Caroline Ennis stated that the government's refusal to grant funds needed to fulfill its promises to Native women is a continuation of the age-old discrimination against them.

Jim Fulton, NDP M.P. (Skeena), criticized the government for the existing backlog of some 50,000 unsettled applications for reinstatement, while the same government has cut back on the number of civil servants (mainly Indian) who were processing the claims.

Fulton also criticized the government for its attempt to escape responsibility before the United Nations on honouring treaties with Canada's Aboriginal peoples. He supported the women's request for fair treatment and adequate funding to eradicate the discriminatory effects of the old Indian Act.



"And there, rising from the mist, was Hilda with a majesty John had never seen."

Women Work to Improve Status of Prostitutes

by Lorraine Greaves, Chair
Prostitution Committee

The committee has prepared a pamphlet on the prostitution issue, to inform members and the public about the Canadian prostitution laws and related issues that concern us as feminists, in the fight to improve the status of women working in prostitution.

The Justice Department is monitoring the prostitution law (formerly Bill C-49), and has set up various committees across Canada to assist. Two members of the NAC Prostitution Committee have been minimally involved in the process, but little consultation appears to have taken place. A report on this law is expected sometime later this year.

One measure of "success" attributed by some to this law is that the number of street prostitutes in some areas has decreased. However, this may just mean that such women are being displaced to darker and less safe venues, or that they are less able to work in concert with other women, an additional threat to safety. A Metro Toronto police report late in 1987 suggested that the new street soliciting provisions were *not* working as the number of street prostitutes in Toronto had increased.

A petition is being organized by CORP (*Canadian Organization for the Rights of Prostitutes*) in anticipation of the 1988 assessment of the law.

Another Bill, C-61, (An Act to amend the Criminal Code, the Food and Drugs Act and Narcotic Control Act) now before the House, is awaiting committee hearings. The bill deals mainly with the profits from "enterprise crimes," and what measures should be taken to take possession of such profits. The interesting aspect of this is that prostitution is listed among those crimes to which these proposed measures should apply, although prostitution is in fact, not a crime in Canada. The provisions in the bill allow for the seizure of property or assets of a suspect, prior to conviction.

The committee and CORP have presented briefs on this bill. The committee feels that this bill, obscure as it may seem, will represent additional and serious harassment and exploitation of women working as prostitutes in this country, by depriving them and their dependents, lovers or roommates of their property, in an entirely unfair manner.

Please send your comments on these or related issues, to the Prostitution Committee, c/o the NAC office, 344 Bloor Street West, #505, Toronto, Ontario, M5S 1W9.

Women and Smoking

by Wendy Williams, Chair
Health Committee

The Health Committee has had its third and final teleconference this year. Committee members have worked on many issues, but the two most active are smoking and new reproductive technologies. In the fall, the Quebec Advisory Council sponsored a conference about these technologies; the report has now been released. Groups working on this issue should write the Council to order the report. The coalition asking for a Royal Commission on the New Reproductive Technologies will be leading a workshop at NAC's Annual General Meeting.

Anti-smoking briefs were written and presented by Elizabeth Ives-Ruyter and Lorraine Greaves to the two federal legislative committees discussing Bill C-51 and Bill C-204. Our lobbying is needed if these bills are to become law. We sent an Action Bulletin in the fall to share the facts about these bills. Thanks to all the groups and individuals who have responded. Health and Welfare Canada sponsored a national consultation on women and smoking in Ottawa in March. The background paper for this was written by Lorraine Greaves, NAC vice-president. Several of the delegates were from NAC member groups. We will let you know what this consultation sees for future action to reduce smoking.

Young Women and Feminism

by Les Tager, Chair
Young Women & Feminism Committee

The NAC mid-year meeting last November provided me with the opportunity to make priceless contacts with women who care about young women's issues. Since the mid-year took place in Edmonton, I feel that some seeds were sown 3,000 miles from where the young women & feminism committee is centered, in Montreal.

Speaking of national organizing and networking, a skills workshop at the AGM in May entitled *National Networking - A Case Study* will focus on questions of how to start up a young women's group in your region. Another workshop at the AGM will look at *Young Women's Issues: What are they?*

In order to answer the question effectively, the committee has just held its first open house. The timeliness of young women's issues could not be stressed enough.

The *Being Young Women* course which is co-facilitated by Shira Spector and myself is back by popular demand for the second semester at the alternative college of Dawson New School (Montreal). The participation of the women in the class has been formidable. They organized International Women's Week at the New School and attended the International Women's Day March under the young women's banner and held animated discussions at the committee's open house.

Strong divisions have occurred within the Concordia University Women's Collective because of allegations by the Black Women's Congress that outreach to women of colour has been insufficient. The committee believes in actively fighting racism and seeking the input of diverse groups of women.

REGIONAL REPORTS

Courts Lenient to Sex Offenders

NEWFOUNDLAND AND LABRADOR
by Joyce Hancock
Regional Representative

Recently the Supreme Court decided to reduce the 10-year sentence of a Newfoundland dentist convicted of attempted murder, and eight counts of sexual assault on young females. The dentist, on appeal, received a three-year suspended sentence. This case received a lot of attention because, although the man was found guilty, both the crown prosecutor and the defense attorney requested a suspended sentence. When charged with the crime of sexual assault, the accused threw himself and his two-year-old son over the stairs causing serious injuries to himself.

A Supreme Court judge ruled against the provincial court's 10-year sentence stating that the judge did not listen to the fact that the dentist was so upset and remorseful at the sexual assault charges, that he attempted to kill himself and his son, and is now a paraplegic.

This ruling and a similar one in 1987, when a medical doctor had a five-year sentence on 11 counts of sexual assault on children reduced to a two-year sentence are causing women's groups to question the direction the courts are taking when professionals are convicted of sexual assault.

The Newfoundland and Labrador courts have seen many convictions for sexual abuse, by religious leaders of many Christian denominations (most are people of the Roman Catholic faith). However, sentencing of these Christian leaders as with other professionals, has been lenient or merely a "slap on the wrist."

Newfoundland women and others are questioning the message the courts are giving to sex offenders. In 1987 a long-time social assistance recipient, a functionally illiterate male, was given an indeterminate sentence for sexual abuse. The message to the public is clear -- our court system deals differently with the sexual offender of higher social and economic

status than with those of lesser means!

In Newfoundland, many community groups are beginning to address child sexual abuse. One of their main concerns is an obvious lack of understanding by judges, prosecutors, and police of the terrible and long-lasting effect of the crime on the victim. Time and time newspapers write of judgements based on the judge's decision that there "appeared to be no obvious harm to the victim."

In the autumn of 1987, Linda Halliday, sexual abuse consultant and herself a survivor, held workshops for judges and crown prosecutors in an attempt to educate the judiciary. However, it is still apparent that we live in a province that disregards the victimization of women and children involved in sexual abuse and family violence.

PEI Backpeddles on Right to Abortion

PRINCE EDWARD ISLAND
by Beth Brehaut,
Regional Representative

Reaction in P.E.I. has been intense. The medical board has stated that abortions can be performed in accredited hospitals. They are forming a committee to decide which abortions will be paid for by the board following their list of rules which initially were similar to the Canadian Medical Association's recommendations. However, there has been serious back-peddling in the last few weeks.

Our accredited hospitals say they will perform no abortions; no doctor will be permitted to perform abortions at the hospitals.

The Minister of Health publicly sports a pro-life button. He is willing to allow abortions when the woman's life is threatened and in cases of rape

and incest "if it really was rape or incest."

The pro-life organization has publicly demanded that all funding be withdrawn from organizations taking a pro-choice stand as well as advocating a boycott of all businesses and doctors who support choice. They also demand that all politicians state their views and be held accountable. They say that abortion for *any* reason is unacceptable.

A half-page letter appeared in our major paper with 150 signatures stating our satisfaction with the decision of the Supreme Court and expressing our dismay with our medical services commission and major hospitals. Posters were put up around the Charlottetown area in support of the Supreme Court decision. Groups are writing letters to Ottawa to express their views on paid, accessible abortions for all women across the country.

Our government has latched onto the Federal government's commitment to come up with another abortion law, thereby delaying taking any responsibility. Our Minister of Justice believes it will be criminal law.

Pro-life groups want the province and the federal government to introduce legislation recognizing the "legal personhood" of the fetus from conception.

They also want the province to reverse its decision to fund abortions, to prevent the establishment of abortion clinics on P.E.I., and to use the P.E.I. Child and Family Services Act to protect the fetus from abortion. As well, they want the province to adopt a pro-life position in all its activities. (*A small request!*)

Our Advisory Council on the Status of Women has come out strongly in favour of free, accessible abortion on P.E.I. and is getting much pressure and static from government officials.

The Alberta Nurses strike has been a news item here as well. One of our local "phone-in shows" discussed the issues. People calling in seemed overwhelmingly in favour of the

nurses' point of view. Nurses on P.E.I. are stretched to the limit (as everywhere). Our two main hospitals are looking for money to hire up to 50 new nurses right away. The P.E.I. nurses have been able to use the recent action of the Alberta Nurses' Union to prove that the situation of the Island nurses is not just a local problem.

Behind closed doors the provincial government has drafted a Change of Name law which would mean, among many other things, that a married woman who wanted to return to her birth name would have to pay heavily for the privilege and would have to have signed approval from her spouse. Needless to say, many are quietly suggesting that this would not be a very brilliant political move.

Rally Celebrates Supreme Court Ruling

NOVA SCOTIA
by Patricia Campbell,
Regional Representative

The Halifax chapter of the Canadian Abortion Rights Action League (CARAL) organized a rally in Halifax the day after the ruling. The outdoor gathering was well-attended (about 150 women and men) and well covered in the press. Representatives from the two other CARAL chapters in N.S. (Sydney and Pictou County) attended, as did members of many women's groups and the N.S. Advisory Council on the Status of Women. Anti-choicers sent a

rather bedraggled delegation of two, who stood on the periphery looking sourly self-righteous. The anti-choice faction staged their own 1,000-member gathering the following week, *which the Mayors of Halifax and Dartmouth, and the Premier attended.*

The Vice-President of CARAL Canada, Kathy Coffin of Bedford, was interviewed on provincial television programs and participated in several panels and forums on the ruling and its implications in N.S. The government has made no announcement of its intentions, but it is generally conceded that abortions performed in hospitals are insured by the N.S. medical program.

We must now press the government to show the same compassion and wisdom in interpreting the ruling as the justices did in arriving at it. CARAL stands opposed to any federal legislation that would put abortion back into the Criminal Code.

Pay Equity

The N.S. government has introduced legislation to equalize, by 1991, pay scales in the provincial civil service (where 56 per cent of the 10,000 employees are women), in near-government agencies like hospitals and school boards, and in Crown corporations. The first two-year phase of job evaluation and comparison, they promise, will draw on current legislation in Manitoba and Ontario and in the federal jurisdiction, and will entail consultation with labour unions and employees. They promise also that requirements for pay equalization will be applied to the private sector no later than 1992. Most women's groups and the opposition parties in N.S. have greeted the legislation enthusiastically,

though little consultation seems to have preceded its announcement. We will be watching to see whether the promised collaboration is realized and whether the timetables are met.

Sandi Kirby and the Micmac Club

The Dartmouth Micmac Club, a private rowing club, refused to allow Sandi Kirby to speak at one of its meetings last fall. That, even though Ms. Kirby, a sociology professor and former Olympic rower, has been unpaid coach to Micmac rowers for over a year. Micmac, you see, is a male-only club. Women can help; they can work as coaches and in the club's auxiliary, but they can't speak at meetings or serve on the executive. The incident got press attention, with stories and editorials in the major papers and interviews on TV and radio. Eventually, municipal and provincial politicians got involved and threatened to withhold a sizeable (\$300,000) operating grant for which the club had applied. "Private club, sexist policy -- no public money." That was the message sent. Micmac got the message. The club has since voted to admit women as full members.

Brenda Thompson vs. Edmund Morris

She won! Former Social Services Minister Edmund Morris was found guilty of unlawful use of confidential information from Ms. Thompson's social services file. His fine, however, was a paltry \$100, and the Buchanan government has resisted calls from opposition parties and women's groups for Morris' resignation. Attorney General Terry Donahue, announced in February that the province will pay Thompson's legal fees of \$12,000. The province also paid Morris' fees.

NAC Organizational Review

We've discussed NAC, how it now operates, how it might better run, many times in many forums in N.S., principally at the Women's Action Coalition meeting in Antigonish, and at an informal gathering in Halifax. And I've written some comments as the regional representative for the consultants and the Organizational Review Committee. We care deeply about the organization. We see urgent need for change. We welcome the opportunity to take part in the evaluation. And we look forward to the consultants' findings and the committee's recommendations.



Government Policy Hurts Women

NEW BRUNSWICK
by Kay Nandlall,
Regional Representative

Reasonable access to abortion is still unavailable to women in N.B. The McKenna government policy states that a second medical opinion must be provided before an abortion is performed and that medicare will only pay for those done in an accredited hospital by a specialist.

The majority of N.B. hospitals do not perform abortions. This creates a situation where abortions remain more available to women in certain regions of the province and to women with financial means. The recent Supreme Court ruling declaring Canada's criminal abortion law unconstitutional, cited as one reason, the regional differences in availability of the procedure.

In N.B., women without financial means do not have the same access to abortion as women with financial means. The N.B. government policy contravenes the principle of universality of health services. At present, two physicians are required to sign the approval and a specialist must perform all insured abortions in accredited hospitals. This creates similar delays to the therapeutic abortion committee system. This delay can endanger women's health.

McKenna should allow women to make the decision about continuing or interrupting a pregnancy. Rather than creating problems for women, the N.B. government should comply with the Supreme Court decisions and make the service available to women in an equitable manner. We urge the government to be fair to women in N.B.

Women on Financial Assistance

On January 21st, the Advisory Council on the Status of Women released its study on *Women on Financial Assistance* in N.B. The study shows that these women are living 22 per cent to 61 per cent below the poverty line. In N.B., 15 per cent of all families are single-parent families with children, they account for 67 per

cent of families on financial assistance. There are twice as many single-parent families on financial assistance in N.B. as two-parent families.

Housing for women on financial assistance can take up to two-thirds of their allowance. This does not leave enough to cover other essentials.

Women are penalized if they try to improve their situations by sharing accommodations. Although there is no "man in the house" legislation in N.B., the study shows that application of policies has created the impression that there is such a rule. (So-called "man-in-the-house" rules cut off assistance if a woman is living with a man or has a relationship with a man.) The Advisory Council calls for better housing for women in this situation. It also recommends that the Department of Income Assistance distinguish between economic participation and economic dependency so that it is not assumed that a single person is being supported by the person with whom she is living.

Free Trade

On the 22nd of February, women and men joined in a roundtable discussion against Free Trade. This event was organized by the Liberal Party. Lloyd Axworthy chaired the session. I represented NAC and stated our views on this issue. We are concerned in N.B. about the quantity and quality of jobs that would be generated through this agreement. We feel women would be affected, especially in the service sectors of different industries. The press was positive towards the issues raised during this conference. The panel expressed concern that the public does not know exactly what is in the Free Trade agreement.



Disastrous Program for the Disadvantaged

QUEBEC
Madeleine Parent
Quebec representative

A new social assistance program announced by Pierre Paradis, Minister of Labour and Income Security in the Bourassa government, will have disastrous effects on thousands of disadvantaged people in Quebec.

Paradis's proposal would force women who head households to find employment when their youngest child reaches the age of two. The lack of space in training programs is not addressed, nor does the proposal ensure that real work options exist or that the woman is employable. It also fails to address the acute lack of child care services.

Furthermore, a single mother can lose her right to social assistance if a government investigator decides that a man has been living with her for more than a year. The Quebec Human Rights League has stated that this is a clear violation of a woman's right to privacy.

In addition, young people 18 to 25, who no longer live with their families, will see their welfare payments decrease substantially, since they will be considered family dependents, even if their parents are on welfare.

The program is obviously aimed at forcing women and young people into jobs, regardless of how poor the wages and working conditions are. Thousands of people will be coerced into the cheap labour market.

This is how the Bourassa government is planning to meet its social responsibilities towards the disadvantaged. The government claims that it will save about \$72 million, but they aren't taking into account the enormous increase in additional hospital costs and other health and social costs directly caused by such a drastic erosion of social assistance. The consequences on the health and motivation of the poor, many of whom are children and helpless mothers, is incalculable.

Lyse Leduc, spokesperson for the Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail, stated at a press conference called by a common front

of women's groups, that women comprise the majority of people who find themselves in situations which lead to poverty. According to Leduc, a woman's income drops by 70 per cent when her spouse leaves her, 82.7 per cent of single heads of households are women and 63.5 per cent of people who earn the minimum wage are women.

Racism in the Montreal Police Force

Last November 10, Montreal's black community lost Anthony Griffin, 19, who was killed by a bullet to the forehead from the gun of Montreal policeman Align Gosset.

Believe it or not, Gosset, who was acquitted by a jury of whites, received benefits equal to 90 per cent of salary from Quebec's Workers Compensation Board for "nervous trauma" after he was suspended from his job following Griffin's death.

According to well informed union sources, it is almost impossible for workers to be compensated for a nervous breakdown, even if it is quite obviously related to work.

Since Anthony Griffin's death, some members of Montreal's visible minorities have come forward with charges of police brutality.

Despite proof to the contrary, Roland Bourget, Montreal's police chief, insists that racism isn't a problem in the force. According to him, the problem lies with the young people of the minorities. Obviously, racism is far from dead in Montreal. Let's not forget that racism and sexism often go together.

Only increased solidarity between people concerned with justice, the black community and visible minorities will defeat these pernicious attitudes.

Shortage of nurses

There is such an "acute shortage" of nurses in Quebec that hospital have had to close wards, according to a spokesperson for the Quebec Hospital Association, which held a seminar in Montreal last February.

Roger Brosseau, a member of the Association, declared that 500 to 600 nurses are needed. Students no longer choose nursing careers because of "the working conditions and the wage levels," he said. That's exactly what nurses have been saying for some time now. It's about time somebody heard them.

Paul Gobeil, president of the Treas-

ury Board in the Bourassa government, suggested that hospitals be run as private corporations, like hospitals in the U.S. He doesn't seem to understand that in addition to being one of the most costly health-care systems in the world, the American model discriminates against poor patients and often reduces low-income families to bankruptcy when a member has the misfortune to be sick or injured.

Finally, a commission of inquiry headed by Dr. Jean Rochon submitted its report on health services in the province. In an attempt to democratize health services, it recommends elected regional governing bodies. These recommendations contradict the position of the Treasury Board president, who favors free trade with the United States, with all its disastrous consequences on our social programs. The debate continues.

Sexual Assault Sentencing an Outrage

NORTHERN ONTARIO
by Deborah Missere
Regional Representative

Sexual Assault Sentencing

In January, a Sault Ste. Marie man, convicted of sexual assault, was sentenced to 90 days to be served on weekends. The judge's reasons that "he came from a good family and had developed an ulcer", outraged women across Canada. In Sault Ste. Marie a major demonstration was held. Many men and women wrote letters expressing their concern. Demonstrations were also held in Toronto. In Northern Ontario feminist women's organizations launched extensive lobbies to demand action. The Kenora Women's Centre demanded that Attorney General Ian Scott take action. Those complaining want education for police, lawyers and judges. The Northwestern Ontario Women's Decade Council also encouraged its member groups to write and demand action. The CBC will broadcast a documentary on sentencing in sexual assault cases, which will include a profile on the Sault Ste. Marie case.

Free Trade

Marjorie Cohen spoke in Sault Ste. Marie on March 12, about the

effects of free trade on women. The event was organized by the NAC representative and several women's groups to stimulate interest about this important issue. Business and professional women's groups in Northern Ontario are preparing briefs. North Bay Women's Centre has also co-sponsored several free trade events. In Kenora, the Ontario Federation of Labour will sponsor an open house.

Ontario Group

Discussions with Northern Ontario member groups about the formation of an Ontario Feminist Lobby Organization have not been encouraging in all areas. NAC member groups in North Bay and Northwestern Ontario have serious reservations. They want assurances that Northern Ontario issues will not be forgotten. They also want regional representation. In fact, it was suggested that smaller regional organizations would be better. However, Sudbury women's groups were very supportive. They see a lobby organization as an important step for Ontario women's groups. I am optimistic that if the structure includes fair representation from Northern Ontario, support will be there.

NAC Re-organization

The Northwestern Ontario Women's Decade Council, an umbrella organization in Northwestern Ontario sent a representative to Ottawa to discuss NAC with the organizational review committee. A meeting was also held in Sudbury chaired by the regional representative. Sudbury groups were generally very supportive of NAC. They would like to see more northern women get involved at the board level. They also suggested more financial independence. It was an excellent meeting with good discussion.



Non-Traditional Job Program Launched

ALBERTA
by Rebecca Coulter
Regional Representative

Role Models

Elaine McCoy, Minister Responsible for Women's Issues, announced a \$17,000 program. Women successful in non-traditional jobs will visit six Edmonton junior high schools to encourage girls to enter traditionally male-dominated careers. Education minister Nancy Betkowski hoped the project would be introduced in all schools, and that male role models in non-traditional jobs would be added.

Advisory Council on Women's Issues

The Council announced plans for a province-wide, comprehensive examination of Alberta women's economic conditions, to analyze the impact of poverty on the lives of Alberta women, and to develop recommendations to the government.

Paternity Pay

A federal government plan to fund some men's paternity leaves through unemployment insurance was heavily criticized by business groups in Edmonton. The Alberta Status of Women Action Committee said the plan perhaps didn't go far enough. The Alberta Federation of Women United for Families called it a "stopgap measure."

Reproductive Rights

Access:
Statistics showed a decline of 37 per cent in the number of abortions in Edmonton during the first 11 months of 1987. Figures over the same period in 1986 were 1,932, and for 1987, 1,205. Ann Beardshall from Campaign Life, said access had decreased since extra billing was banned, but credited her organization for "increasing public awareness to the reality of abortion." The Alberta Status of Women Action Committee said many women had gone to the U.S. for abortions.

Beardshall attacked a University of Alberta survey which showed most

people in Edmonton favour legal abortions where the mother's health is in danger, birth defects may occur, or the pregnancy is a result of rape. "It's a typical, pro-abortion, slanted survey," she said. Sheila Bailin, Abortion by Choice, was concerned only 33 per cent of the 454 people surveyed favoured abortion for any reason and only 42 per cent favoured abortion for economic reasons. She noted many women who request abortions are lower income single parents.

Violence Killing:

An Edmonton man accused of killing his wife with an axe said he was trying to teach her "a lesson in humility." He said his wife was "kind of fooling around" on him, did not cook his meals, and he did not feel bad she was dead.

Sexual assault:

A former volunteer at Edmonton's Youth Emergency Shelter, charged with sexual assault, was acquitted. The judge said he was the victim of "very mean accusations" by two troubled youths. The volunteer was invited back to the shelter and feared potential volunteers might be frightened by the possibility of being falsely accused.

Jane Karsteadt, of the Sexual Assault Centre, said every young person's report of sexual abuse must be taken seriously, or else they will simply stop coming forward.

Pressure to Implement "5-Year Action Plan"

NORTHWEST TERRITORIES
by Joanne Whyte
Regional Representative

Abortion

Territorial Health Minister Nellie Cornyeau has announced the abolition of abortion approval boards in the N.W.T. However, Yellowknife remains the only centre in the Western Arctic where abortions are obtainable despite the presence of other hospital facilities.

In Hay River, the H.H. Williams

Hospital announced that the Supreme Court decision would have no effect on its abortion policy. The board's policy reads:

"In the full belief that we are accountable to God as Creator, accepting the authority of the Holy Scriptures and considering the evidence from the science of medicine, we hold that:

(a) The fetus from its conception, is a human being created in the image of God ..."

Five Year Action Plan

On February 22nd, the Minister Responsible for the Status of Women, Jeannie Marie-Jewell, tabled the *Five Year Action Plan - Equality for Women* in the Legislature. The plan, first introduced in 1985, the recommendations of which were accepted at this time, has lay dormant since. The Minister announced that only eight of the 53 recommendations had been fulfilled by government, and that more had to be done. This statement was applauded by the Advisory Council on the Status of Women, the Women's Secretariat and women's groups.

On the 23rd of February, however, the same Minister reversed her stand and faulted the Advisory Council and women in general for failing to place enough pressure on the government.

The Advisory Council has traditionally had a woman nine-member Board, however, the past Minister, Red Pederson, refused to fill several vacancies during his term, leaving four vacancies. Appointments are made without consulting either the Advisory Board or the Women's Secretariat, and these positions are generally used as political payola.

Katherine Paterson, president of the Advisory Council and women's groups are irate at the stand the government has taken and at the lack of support shown by the minister. Women's groups are consistent and united in their opinion on this matter: It is the role of government to implement the policy they adopt. They have chosen, once again, to deny the obligations and responsibilities of office.

ACTION

féministe

NOUVELLES DU COMITE CANADIEN D'ACTION SUR LE STATUT DE LA FEMME

FEMMES SANS PEUR



Vol. 3 N° 3

Mai/juin 1988

Comité canadien d'action sur le statut de la femme
344, rue Bloor ouest, suite 505
Toronto (Ontario) M5S 1W9
ISSN 0831-3377

COURRIER

Rapport sur la Colombie-Britannique paru dans le numéro de février 1988

Le rapport sur la Colombie Britannique paru dans votre numéro de février 1988 indique que le Syndicat des fonctionnaires provinciaux de la Colombie-Britannique (SFPCB) « s'oppose aux offres d'achat formulées par les employé-e-s » qui négocient avec le gouvernement pour acheter leurs emplois privatisés. De fait, bien que le SFPCB n'encourage pas ces offres parce que nous croyons que bon nombre d'entre elles se conclueront par des faillites personnelles, nous n'avons pas donné de consignes à nos membres contre les négociations avec leurs patrons. Nous avons plutôt mis à leur disposition des questions qui leur permettront de bien se renseigner avant de prendre une décision finale. Nous croyons qu'ils seront pour le moins en meilleure position s'ils savent exactement dans quoi ils s'embarquent. Nous les encourageons donc à prendre une décision en pleine connaissance de cause.

Il semblerait que l'objectif du premier ministre Vander Zalm, de favoriser les achats de groupes d'employé-e-s pour qu'ils puissent gérer leurs propres affaires, n'est pas entièrement sincère. Dans divers secteurs qui doivent être privatisés, et plus particulièrement en ce qui concerne quelques pépinières et laboratoires gouvernementaux, les offres d'achats des employé-e-s ont été rejetées par Vander Zalm. On s'aperçoit de plus en plus que l'objectif réel du premier ministre est de vendre des actifs publics à de grandes sociétés privées à but lucratif.

D'autre part, une décision récente de la Cour suprême de la Colombie-Britannique a confirmé notre position que les fonctionnaires de la province ne sont pas obligé-e-s de travailler pour les nouveaux propriétaires des secteurs privatisés, et qu'ils ont droit à diverses indemnités comme le recyclage, la relocation et/ou des indemnités de cessation d'emploi. Ce jugement ainsi que les termes clairs de nos conventions collectives contre le sous-traitement des emplois gouvernementaux qui entraînent des mises à pied, constituent des obstacles de taille aux projets Vander Zalm. Devant la sensibilisation croissante du public aux effets néfastes de la privatisation, nous croyons que nous pourrions continuer à défendre nos membres ainsi que l'intérêt public.

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion d'élucider cette question.

John T. Shields
président
Syndicat des fonctionnaires provinciaux de la Colombie-Britannique

Je remercie M. Shields d'avoir apporté cette précision à mon rapport. Cette lettre rappelle l'importance d'avoir des communications directes avec nos groupes membres.

Robin Ledrew
Représentante régionale,
Colombie-Britannique Sud-Centrale

SERVICE AUX ABONNÉES

Vous désirez nous écrire au sujet de votre abonnement? Veuillez ajouter votre étiquette à votre correspondance.

Vous déménagez? Retournez votre étiquette avec votre nouvelle adresse. Vous désirez vous abonner? Cochez la case appropriée et ajoutez votre étiquette (s'il y a lieu).

Retournez au
Comité canadien d'action
sur le statut de la femme
344, ouest rue Bloor, bureau 505
Toronto (Ontario) M5S 1W9

Tarif des abonnements:
(7 numéros d'Action féministe plus les Bulletins d'Action du CCA)

- Personnel 15 \$
- Institutions, pays étrangers 25 \$
- Amie du CCA 35 \$

(affiliation personnelle au CCA; comprend un abonnement)
* cotisation annuelle minimale

Abonnement: Nouveau Réabonnement
Amie du CCA: Nouvelle Renouvellement

Nom :
Adresse :
Ville :
Code postal :

SOMMAIRE

Ce numéro d'Action féministe porte sur les activités du CCA au cours des mois de février et mars 1988.

Qu'en est-il de la loi C-127 1
Accord du lac Meech 2
Les femmes des minorités visibles veulent être consultées 3
Les femmes et le droit criminel . . . 4
Le projet de loi C-61 5
Remaniement ministériel 6
Les six de Sharpeville 6

RAPPORTS DES COMITÉS

Sécurité du revenu 7
Survie de la planète 8
Des mines d'uranium en Saskatchewan 8
Comité d'appui aux femmes autochtones 9
Prostitution 10
Jeunes femmes et le féminisme . . 10
Santé 11

RAPPORTS RÉGIONAUX

Terre-Neuve/Labrador 12
Île-du-Prince-Édouard 12
Nouvelle-Écosse 13
Nouveau-Brunswick 14
Québec 14
Ontario Nord 15
Alberta 16
Territoires du Nord-Ouest 17

Les comptes-rendus de l'Assemblée générale annuelle paraîtront dans le prochain numéro.

Vol. 3, n° 3
Mai/juin 1988

Action féministe est une publication du Comité canadien d'action sur le statut de la femme, 344, rue Bloor ouest, bureau 505 Toronto (Ontario) M5S 1W9.
Tél: (416) 922-3246 (A.T.M.E.)
Paraît sept fois par année.

Tarifs d'abonnement: Personnel, 15 \$; institutions, pays étrangers 25 \$.

ISSN 0831-3377

Rédaction: Elizabeth Amer
Coordination: Maxine Hermolin
Traduction: Gilbert Bélisle

Nous acceptons les annonces et les nouvelles locales, mais nous ne sommes pas en mesure de retourner les manuscrits.



le 1 juin 1988

Aux groupes membres, aux ami-e-s du CCA, et aux lectrices,

J'aimerais remercier toutes celles qui m'ont envoyé des messages d'appui et des souhaits après l'Assemblée générale annuelle du CCA. Il est évident que les Canadiennes souhaitent ardemment que le CCA soit plus que jamais un porte-parole fort et efficace pour toutes les femmes qui nous aident à transformer notre vie.

Nous faisons face à deux défis importants cette année. Tout en réagissant aux lois qui menacent les droits des femmes, nous sommes également en train d'étudier les structures de notre organisme, pour mieux nous adapter à la croissance rapide que nous vivons depuis quelques années.

Le CCA devra, dans un avenir rapproché, élaborer une stratégie d'action à l'égard de questions d'intérêt capital pour toutes les femmes notamment, le libre-échange, la stratégie canadienne sur les services de garde, l'avortement et le livre blanc sur la défense. C'est à l'unanimité que nous avons adopté une stratégie électorale visant à s'assurer que tout au long des élections les différents partis politiques se préoccupent des questions reliées à la condition féminine au Canada.

Par ailleurs, le CCA tentera de décentraliser le plus possible les activités menées par les divers comités. Au verso, vous trouverez la description des activités des trois comités qui ont été créés lors de l'AGA. De plus, nous aimerions savoir si vous voulez participer à l'organisation de la stratégie électorale dans votre région.

Voilà un programme fort ambitieux pour lequel nous aurons besoin de financement et de moyens nouveaux pour amasser des fonds. Si ce défi vous intéresse, n'hésitez pas à nous en faire part... et pourquoi ne demanderiez-vous pas à une de vos amies de devenir une amie du CCA dès aujourd'hui?

La prochaine réunion du nouveau Conseil de direction aura lieu le 24 juin 1988; à l'ordre du jour figure la structure des comités du CCA. Au fur et à mesure que nous créerons d'autres comités politiques, nous placerons des annonces de recrutement dans Action féministe. Ne manquez pas le prochain numéro.

Nous comptons sur vous au cours de la prochaine année. En étant solidaires nous pourrions faire face à ces beaux défis qui s'offrent à nous.

La présidente,
Lynn Kaye
Lynn Kaye

N. B. : Un message important figure au verso concernant les comités du CCA.

Secrétariat NATIONAL Office: 344 Bloor St. West, Suite 505, 344, rue Bloor ouest, bureau 505, Toronto, Ontario M5S 1W9 (416) 922-3246 (TDD-ATME)
Secrétariat à OTTAWA Office: 323 Chapel Street, 323, rue Chapel, Ottawa, Ontario K1N 7Z2 (613) 234-7062



AMIE DU CCA -35\$ (taux minimum par année)

Chèque ci-inclus pour _____ \$ (payable au CCA)
Veuillez s'il-vous-plaît indiquer votre choix de langue de correspondance français anglais

Nom _____
Adresse _____
Ville _____
Province _____ Code postal _____

C-127 ?

nnées. Enfin, il n'y a pas de comité directeur comprenant une représentation des centres de secours aux victimes de violence, ni de coordonnatrice pan-canadienne, indépendante du ministère de la Justice, qui apporte une perspective ministérielle à la question de la violence contre les femmes. Le gouvernement a réagi à toutes ces inquiétudes par un ensemble des plus éloquentes.

Lors du lobby du CCA en mai 1987, j'ai demandé au ministre de la Justice, Ray Hnatyshyn, de commencer à s'intéresser à nos problèmes en subventionnant une rencontre des représentantes des centres de secours aux victimes de violence de tout le Canada afin qu'elles puissent analyser et critiquer le programme mis en place jusqu'à alors par le programme de vérification. Il a accepté de le faire, mais la rencontre n'a jamais eu lieu. Certes, une rencontre fut convoquée hâtivement sans beaucoup d'avis. Les femmes qui furent invitées n'étaient pas, pour la plupart, des femmes qui travaillent présentement avec des victimes d'agression sexuelle. Des auteures, des universitaires, des chercheuses et des membres du conseil de direction du CCA se sont réunies pour discuter du programme de vérification. Qui a été convoqué cette rencontre? Qui a décidé qui allait être invité? A-t-on publié un rapport de cette consultation? Le gouvernement peut maintenant affirmer, « Nous avons consulté les femmes », mais qui peut évaluer l'efficacité de cette consultation? Malheureusement, c'est un scénario qui se répète souvent au CCA : les femmes entendent la question au cours du lobby, voient le ministre faire des concessions, puis il ne se passe rien. Les femmes qui travaillent directement avec les victimes sont exclues du processus, leur seule voix étant celles d'organismes comme le CCA.

Le programme de vérification avance. Plein d'espoir, Women Against Violence Against Women (WAVAW - Femmes contre la violence contre les femmes) a participé à ce projet en croyant qu'en défendant énergiquement les victimes d'agressions sexuelles, nous pourrions mieux faire entendre nos voix. Suite à la page 11

Rapport sur la Colombie-Britannique paru dans le numéro de février 1988

Le rapport sur la Colombie Britannique paru dans votre numéro de février 1988 indique que le Syndicat des fonctionnaires provinciaux de la Colombie-Britannique (SFPCB) « s'oppose aux offres d'achat formulées par les employé-e-s » qui négocient avec le gouvernement pour acheter leurs emplois privatisés. De fait, bien que le SFPCB n'encourage pas ces offres parce que nous croyons que bon nombre d'entre elles se conclueront par des faillites personnelles, nous n'avons pas donné de consignes à nos membres contre les négociations avec leurs patrons. Nous avons plutôt mis à leur disposition des questions qui leur permettront de bien se renseigner avant de prendre une décision finale. Nous croyons qu'ils seront pour le moins en meilleure position s'ils savent exactement dans quoi ils s'embarquent. Nous les encourageons donc à prendre une décision en pleine connaissance de cause.

Il semblerait que l'objectif du premier ministre Vander Zalm, de favoriser les achats de groupes d'employé-e-s pour qu'ils puissent gérer leurs propres affaires, n'est pas entièrement sincère. Dans divers secteurs qui doivent être privatisés, et plus particulièrement en ce qui concerne quelques pépinières et laboratoires gouvernementaux, les offres d'achats des employé-e-s ont été rejetées par Vander Zalm. On s'aperçoit de plus en plus que l'objectif réel du premier ministre est de vendre des actifs publics à de grandes sociétés privées à but lucratif.

SERVICE A

Vous désirez nous écrire au sujet de votre abonnement? Veuillez ajouter votre étiquette à votre correspondance.

Vous déménagez? Retournez votre étiquette avec votre nouvelle adresse.
Vous désirez vous abonner?
Cochez la case appropriée et ajoutez votre étiquette (s'il y a lieu).

Retournez au
Comité canadien d'action
sur le statut de la femme
344, ouest rue Bloor, bureau 505
Toronto (Ontario) M5S 1W9

Les comités du CCA

Comité d'étude des structures

IL EST RESOLU QUE l'on poursuivra l'étude des structures par l'entremise d'un comité d'étude des structures composé de quatre membres du conseil de direction, dont au moins une du Québec et une représentante des minorités visibles, de sept personnes non membres du conseil de direction, dont au moins deux membres du Québec, une représentante des Francophones hors-Québec et une représentante des minorités visibles ainsi que d'une employée, choisies dans le but de représenter tous les intérêts et les points de vue des groupes membres du CCA. Ce comité veillera à offrir des services d'interprétation simultanée pendant ses réunions; entre les assemblées générales annuelles, il doit rendre des comptes au conseil de direction.

La résolution ci-dessus constitue la définition officielle du noyau principal du comité. Outre celui-ci, nous comptons établir trois ou quatre comités régionaux qui participeront à tous les travaux.

Comité sur l'Accord du lac Meech

Nous soutenons pleinement le droit du Québec au statut de société distincte et condamnons les pratiques qui ont mené à la conclusion de cette entente. Toutefois, plusieurs groupes membres du pays ont exprimé quelques inquiétudes quant au contenu de l'accord, et pour cette raison nous avons institué un comité dont le mandat est d'affermir notre position.

Comité du financement

Pour entreprendre toutes les activités mises au programme du CCA cette année, nous avons besoin de beaucoup plus de fonds qu'auparavant. Les membres du comité devront donc trouver des façons novatrices pour amasser les fonds nécessaires, tant à l'échelle nationale que régionale.

Participation

Devenir membre vous intéresse? Écrivez-nous et joignez-y une brève description de vous-même, ou un curriculum vitae, et des raisons qui vous incitent à vouloir faire partie de ce comité. N'oubliez pas d'indiquer votre adresse et les numéros de téléphone où l'on peut vous joindre, ainsi que le nombre d'heures que vous pourrez consacrer. Nous tenons à recruter des membres dont les intérêts et les points de vue sont très variés.

Si vous voulez travailler à l'organisation de la stratégie électorale dans votre région, écrivez-nous aussi en indiquant ce que vous aimeriez faire, ou bien contactez votre représentante régionale.

Veuillez nous faire parvenir votre lettre avant le 31 juillet 1988.

Merci beaucoup. Nous comptons sur votre participation!

OÙ EN SOMMES-NOUS AVEC LA LOI C-127 ?

Sandra Parker
Comité de la violence des hommes contre les femmes

Est-ce que l'on continue de « violer » une deuxième fois les femmes qui ont été victimes d'une agression sexuelle? C'est ce que cherche à découvrir un programme de vérification des effets de la loi C-127. Lorsque le gouvernement fédéral a adopté les amendements au Code criminel contenus dans le projet de loi C-127 en 1983, il était évident pour beaucoup de gens dans le mouvement anti-viol que ces amendements ne protégeraient pas suffisamment les femmes aux prises avec le système judiciaire, même s'ils constituaient un pas en avant.

Tout en réglant certains problèmes, le projet de loi en créait d'autres. Il cautionnait la défense de la « croyance sincère », qui permet à un violeur d'alléguer que même si la femme n'a pas consenti à l'agression, il « croyait sincèrement » qu'elle l'avait fait. La défense avait le droit d'interroger la victime sur son comportement sexuel antérieur (c'est au juge de décider si c'est admissible ou non). Des lacunes existent dans la définition de l'agression sexuelle. D'une part, on ne définit pas ce qu'est une agression sexuelle; d'autre part, les voies de fait, qui englobent les agressions sexuelles, sont divisées en trois catégories, selon le tort physique que subit la victime. Il est donc possible que certaines agressions, comme des fellations et des relations sexuelles vaginales sans consentement, qui ne laissent pas de meurtrissures importantes ni de fractures, peuvent être considérées comme des actes criminels peu importants de la troisième catégorie. Enfin, les dispositions gouvernant le viol statutaire étaient affaiblies.

Pour obtenir l'appui des groupes de femmes pour cette loi, le gouvernement s'était engagé à mettre en place une importante campagne de sensibilisation ainsi qu'un programme de vérification de l'application de la loi. Cinq ans plus tard, alors que ce programme est à moitié terminé, nous commençons à nous demander si l'évaluation qui en



Dawna Gallagher

découlera reflètera la portée réelle de la loi C-127.

Le gouvernement a décidé de créer son propre programme de vérification au sein du ministère de la Justice, en dépit d'une étude de faisabilité qu'il avait lui-même demandée et qui recommandait que le programme soit fondé sur les victimes et basé sur les centres de secours aux victimes de viol partout au Canada. En confinant ces centres à l'intérieur d'un seul élément du projet, on a cherché à diminuer la différence qualitative entre les statistiques sur l'application de la loi et les témoignages des victimes et de celles qui travaillent dans les centres qui subissent directement les effets de la loi.

Beaucoup de femmes et d'organisations féminines, dont le CCA, se sont inquiétées de la structure et de la démarche de ce programme de vérification. Plus précisément, on s'interroge sur le manque d'indépendance du programme, qui relève du ministère de la Justice. Celui-ci contrôle complètement la nature des données que l'on étudie, la façon dont elles sont analysées et la diffusion des résultats de ces recherches. D'autre part, la durée de l'étude est inadéquate et son budget insuffisant. On se propose de faire une étude rétrospective de données, recueillies de façon disparate dans diverses villes. Il sera extrêmement difficile d'établir des comparaisons valides sur la foi de ces

données. Enfin, il n'y a pas de comité directeur comprenant une représentation des centres de secours aux victimes de viol, ni de coordonnatrice pan-canadienne, indépendante du ministère de la Justice, qui apporte une perspective féministe à la question de la violence contre les femmes. Le gouvernement a réagi à toutes ces inquiétudes par un silence des plus éloquentes.

Lors du lobby du CCA en mai 1987, j'ai demandé au ministre de la Justice, Ray Hnatyshyn, de commencer à s'intéresser à nos problèmes en subventionnant une rencontre des représentantes des centres de secours aux victimes de viol de tout le Canada afin qu'elles puissent analyser et critiquer le progrès réalisé jusqu'à alors par le programme de vérification. Il a accepté de le faire, mais la rencontre n'a jamais eu lieu. Certes, une rencontre fut convoquée hâtivement sans beaucoup d'avis. Celles qui furent invitées n'étaient pas, pour la plupart, des femmes qui travaillent présentement avec des victimes d'agression sexuelle. Des auteures, des universitaires, des chercheuses et des membres du conseil de direction du CCA se sont réunies pour discuter du programme de vérification. Qui a convoqué cette rencontre? Qui a décidé qui allait être invité? A-t-on publié un rapport de cette consultation? Le gouvernement peut maintenant affirmer, « Nous avons consulté les femmes », mais qui peut évaluer l'efficacité de cette consultation? Malheureusement, c'est un scénario qui se répète souvent au CCA : les femmes entendent la question au cours du lobby, voient le ministre faire des concessions, puis il ne se passe rien. Les femmes qui travaillent directement avec les victimes sont exclues du processus, leur seule voix étant celles d'organismes comme le CCA.

Le programme de vérification avance. Plein d'espoir, Women Against Violence Against Women (WAWAW - Femmes contre la violence contre les femmes) a participé à ce projet en croyant qu'en défendant énergiquement les victimes d'agressions sexuelles, nous pourrions mieux faire entendre nos

Suite à la page 11

MÉMOIRE SUR L'ACCORD DU LAC MEECH

Louise Dulude

Après des mois de discussions, le conseil de direction du CCA adoptait à l'unanimité à la mi-février un mémoire sur l'accord du lac Meech. Nos positions ont ensuite été présentées au Groupe chargé des représentations sur l'Entente constitutionnelle du lac Meech du Sénat le 29 février.

Voici les grandes lignes de ce mémoire que l'on peut se procurer en s'adressant au secrétariat du CCA à Toronto ou au bureau du CCA à Ottawa.

Le Québec, une société distincte

Le CCA reconnaît que le Québec constitue une société distincte et se réjouit que le Québec devienne un partenaire volontaire à part entière de la famille canadienne en acceptant la constitution canadienne.

Les droits à l'égalité

Après de longues discussions, le CCA a conclu que les positions des femmes du Canada sur cette question sont si complexes et variées qu'elles ne peuvent être représentées adéquatement par un seul point de vue.

D'une part, la plupart des groupes membres québécois du CCA ne croient pas que l'accord menace les droits des femmes. Toutefois, ces groupes ne s'opposent pas à l'addition de l'article 28 de la Charte des droits à l'article 16 de l'Accord, puisque ce serait conforme à l'inclusion des autres clauses d'interprétation de la Charte dans cet article de l'Accord.

D'autre part, beaucoup d'autres groupes de femmes sont d'avis que l'effet combiné de l'Accord et du jugement récent dans l'affaire du *Financement des écoles secondaires catholiques en Ontario* créerait une hiérarchie de droits où les femmes doublement désavantagées (comme les immigrantes et les handicapées) se retrouveraient au bas de l'échelle. Ces groupes estiment que la seule façon d'éviter cette éventualité est d'inclure les articles 15 et 28 de la Charte des droits dans l'article 16 de l'Accord.

D'autres groupes ont adopté des positions intermédiaires.

On peut conclure de ce bref aperçu qu'il est impossible d'arriver à un énon-

cé de principe qui soit acceptable à tous ces groupes. Par contre, il est également évident que tous les groupes conviennent qu'il faut au moins inclure l'article 28 de la Charte des droits dans l'article 16 de l'Accord.

Le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral

Le CCA craint que l'ambiguïté présente dans le libellé de l'Accord qui porte sur cette question ne fera qu'affaiblir la capacité du gouvernement fédéral d'initier des programmes sociaux nécessaires et progressistes.

Nous craignons qu'elle découragera le gouvernement fédéral d'entamer des négociations avec les provinces afin d'établir des programmes nationaux de qualité et qu'elle favorisera le recours à des mesures fiscales et autres pour donner de l'aide directe aux contribuables. C'est d'ailleurs l'approche que l'on retrouve dans les propositions fédérales récentes sur la garde des enfants.

Afin d'éviter une telle éventualité, nous recommandons :

- que les termes « *objectifs nationaux* », « *mesure* » et « *compatible* » du nouvel article 106A soient clairement définis de sorte qu'ils garantiront l'universalité, la transférabilité et des normes minimales de qualité; et
- que tous les gouvernements canadiens reconnaissent que les personnes qui rencontrent actuellement le plus de difficultés dans ce pays sont celles qui souffriront davantage si l'accès aux programmes sociaux est menacé.

Le statut des territoires

Le CCA s'élève contre le traitement réservé aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon dans les domaines suivants :

- l'exclusion des dirigeants élu-e-s du processus qui a mené à l'Accord
- la modification à la procédure pour obtenir le statut provincial
- le refus des premiers ministres de garantir l'intégrité des frontières de ces régions
- l'exclusion des T.N.-O. et du Yukon de la procédure de nomination à la Cour suprême et au Sénat.

Nous sommes d'avis que l'Accord du lac Meech a la possibilité de transformer profondément l'avenir des territoires. C'est pourquoi les représentant-e-s élu-e-s de ces régions doivent participer à part entière à la prise de décision.

De plus, le CCA convient avec ses groupes membres de ces régions que la modification dans la formule d'amendement pour établir une nouvelle province, qui exigerait le consentement du parlement fédéral et des dix assemblées législatives, au lieu du consentement du parlement fédéral et de deux tiers des provinces représentant 50 % de la population du Canada comme c'est présentement le cas, est profondément injuste.

Nous recommandons la suppression de cette partie de l'Accord et le maintien de la formule actuelle d'amendement.

Le processus lui-même

Contrairement à ce qu'avait promis le premier ministre, le processus qui a mené à l'Accord du lac Meech n'était pas démocratique. La population canadienne n'a pas été consultée avant que l'Accord n'ait été finalisé. Le CCA condamne nos gouvernements pour avoir agi de la sorte et recommande :

- que les consultations sur les documents de travail qui deviendront des amendements constitutionnels se fassent ouvertement et qu'elles fassent l'objet de consultations approfondies avec la population avant que de tels « accords » soient paraphés par les premiers ministres ; et
- que les personnes dont les droits seraient touchés par tout amendement éventuel participent pleinement à l'élaboration de ces amendements.



Dawna Gallagher

LES FEMMES DES MINORITÉS VEULENT ÊTRE CONSULTÉES

Carmencita R. Hernandez
Comité sur les immigrantes
et les minorités visibles

« Nous sommes exaspérées devant cette interprétation déformée de nos expériences et de notre condition dans la société. Nous sommes très préoccupées par le manque de consultation populaire dans la préparation d'un document qui aura un impact sur nos vies. »

Cette opinion, que partagent un grand nombre des représentantes des groupes d'immigrantes et de femmes de minorités visibles, est la réponse à l'étude *Les immigrantes au Canada : orientations souhaitables* du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme (CCCSF).

Le rapport conclut « Si l'on se fie à plusieurs paramètres économiques, il appert que les immigrantes, en moyenne, réussissent mieux que les femmes nées au Canada. Elles jouissent d'un revenu plus confortable, leur pourcentage d'appartenance à la population active est plus élevé et elles présentent un taux de chômage plus faible. »

Le rapport évite la question du racisme. La discrimination systémique est considérée comme un problème parmi d'autres à régler. Dans l'introduction, le rapport déclare que « les limites de notre mandat ne nous permettaient pas de concentrer notre attention sur la question de la discrimination fondée sur la race et les caractéristiques ethniques ».

Maria Wallis de la Coalition des femmes des minorités visibles a déclaré, « Pour nous, le racisme systémique est un élément indissociable de tous les obstacles qui se dressent devant nous que ce soit dans les programmes de formation linguistique, la reconnaissance des acquis ou les services éducatifs, médicaux ou sociaux. Une analyse des obstacles que doivent surmonter les immigrantes, hors du contexte de la discrimination raciale dans notre société, est comparable à une analyse des questions reliées à la Charte des droits

sans que l'on examine la Charte. »

Comme on n'a pas tenu compte de la race et de l'origine ethnique, le rapport mêle toutes les immigrantes, ce qui mène inévitablement à des interprétations déformées. De plus, le rapport ne tient pas compte des conséquences des tendances dans l'immigration. Autrefois, le Canada choisissait ses immigrants en fonction de caractéristiques ethniques et sociales précises : il fallait être Blanc et d'Europe. Après 1970, il y a eu une augmentation de l'immigration en provenance de l'Europe méridionale, de l'Asie et des Antilles. En 1986 par exemple, plus de la moitié des immigrant-e-s récent-e-s étaient d'une minorité visible. Mila Eustaquio, responsable du Comité féminin du Conseil ethnoculturel du Canada, estime que les conclusions tirées des statistiques fournies par le rapport sont extrêmement biaisées puisque l'on ne distingue pas les immigrantes selon leur pays d'origine.

Selon Betty Lee, présidente de l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une minorité visible au Canada, « Ce rapport n'établit aucune différence entre deux groupes importants d'immigrantes, soit celles qui se présentent à titre personnel et qui ont tendance à être hautement qualifiées et à être des professionnelles, et celles qui viennent au Canada parce qu'elles sont parrainées par leur famille et qui sont le plus souvent sans profession. Comme ces deux groupes ont des caractéristiques différentes, il faut des politiques différentes pour répondre à leurs besoins. Les données quantitatives issues de la réunion de ces deux groupes servent à établir des moyennes qui ne font que fausser davantage l'interprétation qui est faite de la situation des immigrantes. »

Les conclusions générales du rapport se démarquent considérablement des

résultats de deux autres études récentes, soit :

1. *Les immigrantes au Canada - faits actuels*, un document de Alma Estable, préparé pour le CCCSF en 1986.
 - *Les immigrantes sont emprisonnées par un amalgame de réalités structurelles dans des emplois mal-payés, incertains et sans avenir, qui ne leur permettent pas d'accéder au marché du travail plus varié.*
 - *Les immigrantes sont particulièrement vulnérables à tous les types d'exploitation, y compris le harcèlement sexuel et la discrimination raciale...*
 - *De plus, les immigrantes se retrouvent souvent sur le marché noir du travail, en tant que gardiennes non-autorisées d'enfants, etc.*
2. *Beyond Dialogue: Immigrant Women in Canada, 1985-1990*, de Erin Research Inc. 1985, commandité par le Secrétariat d'État.
 - *La discrimination flagrante découle des préjugés et des partis pris.*
 - *La discrimination est peut-être l'obstacle le plus important que doivent surmonter les immigrantes si elles veulent participer à part entière à la société canadienne.*
 - *La discrimination systémique est impersonnelle et institutionnelle. Elle est intégrée au fonctionnement des institutions, des lieux de travail et des gouvernements, et elle a des effets néfastes sur des groupes entiers de personnes.*

Les déclarations générales sur la situation socio-économique favorable des immigrantes qui se retrouvent dans le dernier document du CCCSF, pourraient mener à l'élaboration de politiques et de programmes qui ne répondraient pas aux besoins réels de ces femmes. Suite à la page 17

LES FEMMES ET LE DROIT CRIMINEL

Fleurette Osborne
Comité sur la justice

Le droit criminel, anciennement une chasse-gardée des hommes, suscite beaucoup d'intérêt au Canada. Lors d'un atelier organisé par l'Association canadienne des femmes et du droit en octobre dernier, des représentantes d'un grand nombre d'organisations de femmes ont commencé à explorer le besoin d'élaborer des solutions féministes aux nombreux problèmes posés par le droit criminel pour les femmes et la société. Ces solutions ne feraient pas seulement supprimer le sexisme que l'on retrouve dans les textes de loi. Elles contesteraient les inégalités systémiques qui existent dans le quotidien des femmes sous la loi. Elles pourraient même réorienter la direction du droit criminel en remplaçant son attitude froide et punitive fondée sur l'adversité par l'intérêt de la victime, la réconciliation, la restitution et la participation personnelle.

Jusqu'ici, ce ne sont pas les femmes qui exercent le plus de pressions pour réformer le droit criminel, mais bien les milieux traditionnels des juristes mâles. Le gouvernement fédéral a dépensé des millions en salaires d'avocats, de juges et de recherchistes qui font des recommandations pour orienter la réforme.

Par exemple, un nouveau code criminel, préparé par la Commission de réforme du droit du Canada l'an dernier, constitue une révision radicale du Code criminel et crée de nouvelles infractions. Dans son rapport annuel, la Commission canadienne sur les peines criminelles maintient que le public n'a pas confiance au système actuel. Elle propose une réduction des différences dans les sentences par l'entremise de lignes directrices pour les juges ainsi qu'une réduction importante du nombre de possibilités de libération conditionnelle pour les coupables. La Chambre des communes a renvoyé ces recommandations à son comité permanent sur la Justice. Le président a invité le public à soumettre des mémoires à son comité qui tiendra un nombre limité d'audiences publiques.

Les ministères fédéraux de la Justice

et du Solliciteur-général ont également préparé des documents importants qui affecteront la réforme du droit criminel. En novembre dernier, le ministre de la Justice déposait aux Communes un projet de loi sur les droits des victimes. Le Solliciteur-général a également publié trois documents sur des questions importantes dans le système pénal. D'autres documents sont prévus, mais aucun sur les criminelles.

Les femmes n'ont pas été complètement absentes de ces discussions. Quelques-unes ont participé à l'élaboration de ces documents, tant au niveau du contenu que de la rédaction. Plusieurs juristes ont collaboré à *Un examen féministe du droit criminel*, publié par Condition féminine Canada, qui franchit la première étape essentielle en indiquant les principaux domaines où les femmes subissent un traitement discriminatoire sous la loi actuelle. Des groupes de femmes ont présenté des mémoires à la Commission canadienne sur les peines criminelles au nom des femmes détenues. Plusieurs universitaires féministes continuent de rappeler, dans leurs écrits et leurs conférences, le besoin d'une analyse féministe de tous les aspects du droit criminel.

Malgré ces initiatives, on ne reconnaît presque par les désavantages sociaux et économiques des femmes. De fait, on reconnaît à peine le traitement discriminatoire traditionnel. La Commission sur les peines criminelles n'admet l'inégalité économique des femmes que dans le corps d'une réflexion faite en passant sur le besoin d'une méthode équitable et uniforme pour établir la durée d'une peine de prison imposée à une personne qui ne paie pas une amende. Sauf dans ce cas, elle ignore tout des besoins et des motivations des femmes, tant comme victimes que criminelles. Elle place le droit criminel et l'application de cette loi au-dessus des besoins de la victime et de la protection de la société, créant une nouvelle raison d'être pour les peines et de nouvelles lignes directrices pour les juges qui correspondent uniquement à des notions patriarcales de responsabilité.

De nombreuses dispositions du Code criminel, qui ne semblent pas être dis-

criminatoires à prime abord, peuvent néanmoins avoir des effets négatifs sur les femmes. On n'a pas tenu compte de ce fait. Par exemple, le projet de code criminel crée une nouvelle infraction : refuser d'agir pour sauver la vie d'une personne ou refuser d'empêcher des lésions corporelles. Comment une telle infraction affectera-t-elle une femme si on la juge en fonction de la subjectivité mâle qui n'apprécie pas le fait que c'est son conditionnement qui peut l'avoir rendue passive et lui inspirer sa crainte d'agir?

Un deuxième exemple se trouve dans le projet de loi sur les victimes qui impose une surcharge sur la peine du coupable. Certes, cela pourra alimenter le fonds de compensation des victimes. Mais comme les femmes sont incapables de faire appel au fonds de compensation existant, elles ne seront aucunement aidées si l'on ne fait qu'augmenter le montant du fonds. De plus, si l'on songe que les femmes sont le plus souvent victimes d'actes criminels dans leur propre foyer aux mains de membres de leurs familles et non d'actes criminels dans les rues, il se peut fort bien qu'elles aient à payer de nouveau pour leur victimisation.

Comme le démontrent ces exemples, les recommandations qui ont été faites dans le cadre de la réforme du droit criminel ne reflètent pas la réalité de la vie des femmes. Ces questions doivent être débattues par des femmes de tous les milieux et de toutes les professions.

Le droit criminel a toujours été la quintessence du patriarcat. Jusqu'à 1983, il acceptait complètement le viol d'une femme par son mari. Il n'y a pas si longtemps, on refusait de croire le témoignage d'une victime d'agression sexuelle. La prépondérance de cas de vols était ironique et oppressive quand on pense qu'il y a 60 ans, un mari pouvait disposer de toute la propriété de sa femme. Aujourd'hui, on assiste à l'échec de la défense de légitime défense pour protéger les femmes qui tuent leur mari abusif. Les droits de propriété ont préséance sur le besoin d'une femme de nourrir, loger et vêtir ses enfants. Le passé patriarcal resurgit

Suite à la page 17

LES PROSTITUÉES MENACÉES DE VIVRE DANS LES RUES

Valerie Scott
Organisation canadienne de défense
des droits des prostituées

Vers la mi-mai 1988, un projet de loi qui obligera les prostituées de descendre dans les rues, non seulement pour y travailler mais pour y vivre, sera vraisemblablement adopté en troisième lecture dans la Chambre des communes. Il y a eu très peu d'opposition jusqu'ici à la reclassification de la « tenue d'une maison de débauche » (art. 193 du Code criminel) et du « proxénétisme » (art. 195 du Code criminel) en tant qu'infractions de « criminalité organisée ».

Grâce à cette reclassification, une prostituée qui travaille à son propre compte dans son appartement, gagnant à peine assez d'argent pour défrayer ses dépenses vitales, pourra être trouvée coupable de tenir une maison de débauche. Comme le projet de loi donne à la police le droit de saisir les biens de toute personne trouvée coupable de criminalité organisée, elle pourra perdre tous ses biens, y compris ses meubles et ses vêtements, malgré le fait qu'elle n'appartienne pas à un réseau criminel et qu'elle n'exploite personne. Elle n'a même pas besoin de perturber l'ordre public ni de déranger qui que ce soit.

Dans la même veine, la portée de l'article 195 va bien au-delà du stéréotype du proxénète abusif. Cet article englobe tout conjoint, ami-e et même enfant qui vivent en partie ou entièrement aux dépens d'une prostituée. En vertu de cet article, n'importe quel de ces dépendants peut être trouvé coupable de vivre des produits de la prostitution. Si le projet de loi C-61 est adopté, tout comme toutes les personnes qui possèdent ou exploitent un service d'escortes.

Un des éléments les plus dérangeants du projet de loi C-61 est qu'une personne peut perdre ses biens, même si elle n'a pas été inculpée ni été trouvée coupable en vertu des articles 193 et 195. Le projet de loi permettra à la police d'obtenir un mandat pour saisir et immobiliser les biens d'une personne sur la simple foi d'une croyance de « motifs valables » de la part d'un policier. La police n'a pas à

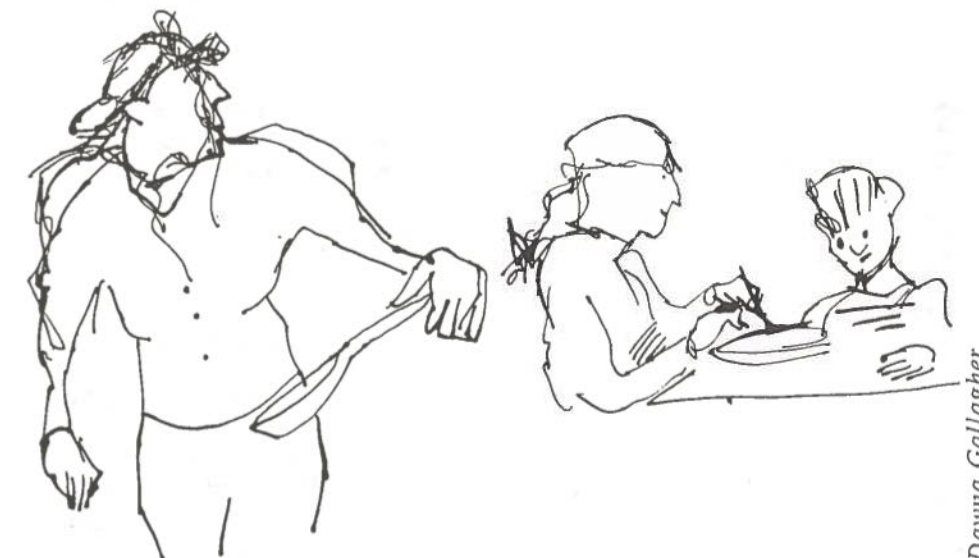
justifier les motifs de la confiscation devant un juge. Elle peut attendre six mois avant d'inculper l'accusé-e. Ainsi, certaines personnes seraient incapables de payer leur hypothèque et perdraient leur maison. Un juge serait certes en mesure de dégelier des fonds pour les dépenses vitales, mais uniquement à sa discrétion.

Ce projet de loi répressif a été déposé en dépit du fait qu'il n'y a aucun appui populaire pour la loi sur les maisons de débauche. La Commission Fraser sur la pornographie et la prostitution avait conclu en 1984 que la plupart des Canadiennes et des Canadiens ne considèrent pas la prostitution comme un crime. Bien qu'un certain nombre de personnes aient dénoncé la présence de prostituées dans « leurs » rues, il y a très peu d'objections à ce que les prostituées travaillent chez elles. Plusieurs groupes, dont l'Organisation canadienne de défense des droits des prostituées, le Right to Privacy Committee et le CCA, ont demandé l'abolition de la loi sur les maisons de débauche. La Commission avait même recommandé que l'on reconnaisse le droit de deux prostituées au maximum de travailler chez elles.

Au lieu d'abolir la loi sur les maisons de débauche afin de permettre aux prostituées de travailler ailleurs que dans les rues si nous le désirons, ce nouveau projet de loi augmentera les dangers du travail à domicile. Un plus grand nombre de prostituées travailleront dans les rues, où les sanctions juridiques sont moins sévères. Les contribuables qui se plaignent de la prostitution de rue devraient plutôt se plaindre du projet de loi C-61.

Il faut opposer vigoureusement ce projet de loi. Il faut exercer des pressions sur le gouvernement pour qu'il abolisse toutes les lois nuisibles aux prostituées (et à toutes les femmes). Nous devons pouvoir contrôler nos propres corps et garder l'argent que nous gagnons.

Si vous êtes aussi indignées que nous au sujet de ce projet de loi, veuillez écrire à votre député-e et envoyez une copie de votre lettre au *Devoir* et au journal de votre localité. Vous pouvez également appeler votre député-e pour lui exprimer votre opposition. (Si vous devez faire un interurbain, demandez-lui de vous rappeler, puisque les député-e-s n'ont pas à payer leurs interurbains.)



Davina Gallagher

REMANIEMENT MINISTÉRIEL

Marylou Murray

Chargée des relations parlementaires

Les femmes ministres ont remporté un certain succès au cours de ce qui fut sans doute le dernier remaniement ministériel avant les prochaines élections. La ministre chargée de la Condition féminine, Barbara McDougall, a remis son portefeuille peu visible sur les privatisations au premier ministre adjoint Don Mazankowski pour reprendre le ministère de l'Emploi et de l'Immigration de Benoît Bouchard. McDougall rejoint la ministre des Communications Flora MacDonald et la nouvelle présidente du Conseil du trésor, Pat Carney, sur le puissant comité sur la planification et les priorités du Cabinet. Espérons qu'elle apportera son point de vue féministe sur le jugement de la Cour suprême au sujet de l'avortement à ces réunions du cabinet interne. La nomination de Carney au Conseil du trésor, qui lui donne la responsabilité de toutes les dépenses gouvernementales, est le portefeuille économique le plus important à être occupé par une femme. Monique Vézina est devenue la ministre

junior de l'Emploi et de l'Immigration.

Le cabinet compte maintenant deux nouveaux visages. Gerry St-Germain (Mission-Port Moody), chef du caucus conservateur depuis trois ans et demi, remplace Vézina en tant que ministre d'État au Transport. Sa nomination fait passer de trois à quatre le nombre de ministres de la Colombie-Britannique. La nomination qui a fait couler le plus d'encre est celle de Lucien Bouchard au Secrétariat d'État. Il remplace David Crombie, qui avait démissionné du cabinet la veille du remaniement pour assumer la direction d'une commission royale d'enquête sur l'utilisation des terres fédérales dans le secteur riverain de Toronto. (Crombie quittera son poste de député de Rosedale le 1^{er} juin.)

Bouchard, un nationaliste convaincu du Québec, avocat et vieil ami du premier ministre, a démissionné de son poste d'ambassadeur canadien en France pour accepter le poste qui comprend un siège au comité de la planification et des priorités. ÉCRIVEZ-LUI le plus tôt possible pour le sensibiliser à la

force et la diversité remarquables du mouvement des femmes canadien.

L'autre nomination qui a retenu l'attention est celle de John Crosbie qui passe du Transport au Commerce international. Crombie, un défenseur de longue date du libre-échange, a dit qu'il compte déposer un projet de loi pour mettre en application l'accord de libre-échange à la mi-avril en espérant le faire adopter avant le congé d'été des Communes à la fin juin.

Benoît Bouchard, Jean Charest, Otto Jelinek et Gerry Weiner sont les quatre autres ministres touchés par le remaniement. Bouchard, qui avait d'abord été nommé au cabinet comme ministre d'État au Transport, est maintenant le ministre du Transport. Le ministre de la Jeunesse, Jean Charest, ajoute la Condition physique et le Sport amateur à ses responsabilités. Otto Jelinek devient le nouveau ministre des Approvisionnements et des Services tandis que Gerry Weiner, qui était ministre junior de l'Immigration, est maintenant le ministre d'État pour le multiculturalisme.

LES SIX DE SHARPEVILLE SIX, UNE BIZARRERIE DE LA JUSTICE

Fleurette Osborne

responsable du Comité sur la justice

Dernièrement, les dirigeants internationaux et religieux ont réussi après de nombreux efforts à convaincre le gouvernement sud-africain de suspendre la condamnation à mort des six de Sharpeville, une femme et cinq hommes, qui devaient être pendus le 18 mars.

Les six avaient participé à une manifestation en 1984 au cours de laquelle un conseiller municipal noir avait été assassiné. Aucune preuve n'a démontré qu'ils avaient participé au meurtre, mais étant donné la nature draconienne

des lois sud-africaines, il suffit d'être présent à une manifestation pour être arrêté, subir un procès et être trouvé coupable.

Cette violation des droits civils et de la personne a retenu l'attention des groupes internationaux qui ont réussi à obtenir un sursis de leur exécution. C'est une petite victoire certes, mais il y a lieu de se demander ce qui pourrait se produire si la communauté internationale se concertait de la même façon sur les plans diplomatiques et économiques afin d'éliminer la tare qu'est l'apartheid.

Le Comité sur les minorités visibles et les immigrantes a envoyé le télégramme suivant au premier ministre Mulroney et au ministre des Affaires extérieures :

Le Comité sur les minorités visibles et les immigrantes du CCA vous félicite pour vos efforts afin d'obtenir la clémence pour les six de Sharpeville. Compte tenu des dernières mesures répressives adoptées par le gouvernement d'Afrique du Sud, nous vous encourageons à continuer vos efforts pour imposer des sanctions complètes, telles que vous avez promis de faire.

RAPPORTS DES COMITÉS

Dernières nouvelles sur la réforme fiscale et le budget fédéral

Louise Dulude

Le dernier numéro d'*Action féministe* donnait un aperçu des réformes fiscales proposées par le gouvernement en juin 1987 ainsi que des nombreuses objections du CCA à ces mesures.

Nos principales objections portent sur l'importante diminution des impôts que devront payer les riches au Canada, diminution qui sera beaucoup moindre pour les personnes moins avantagées; la réduction des avantages fiscaux pour les enfants accordés aux parents à revenus moyens et élevés et, éventuellement, aux parents pauvres; et enfin, l'intention du gouvernement d'augmenter ses revenus en adoptant des taxes de vente régressives dans un avenir rapproché.

Déclaration finale

Suite aux audiences des comités de la Chambre des communes et du Sénat au cours desquelles tous les hommes et femmes politiques ont convenu avec le CCA et d'autres groupes que les changements proposés seraient injustes envers les parents, le gouvernement a publié sa déclaration finale sur la réforme fiscale le 16 décembre 1987. Les seuls changements d'importance apportés aux propositions de juin dernier étaient :

- *au sujet de la nouvelle taxe de vente* : cette taxe ne serait pas perçue sur les aliments et les médicaments, et n'augmenterait pas le fardeau fiscal des municipalités, des hôpitaux et des établissements scolaires; et
- *au sujet des avantages fiscaux pour enfants* : le crédit d'impôt remboursable pour les enfants à l'intention des parents à revenus moyens et pauvres serait augmenté de 35 \$ de plus par enfant par année; le crédit pour enfant (qui remplace la déduction pour enfant) doublerait et serait de 130 \$ pour le troisième enfant ainsi que pour les suivants dans une famille; et les allocations familiales seraient ajoutées à la déclaration d'impôt du conjoint ayant le revenu le plus élevé.

Le CCA a applaudi les décisions sur la taxe de vente, tout en demandant au gouvernement de l'abandonner complètement, puisque toutes les taxes de vente sur des produits ou services (sauf pour les articles de luxe) imposent un fardeau disproportionné aux personnes à faible revenu, qui sont obligées de dépenser tout leur argent pour vivre. Nous étions également en faveur de l'augmentation des avantages accordés aux parents pauvres et à revenus moyens.

Toutefois, le CCA a condamné les autres changements aux avantages fiscaux reliés aux enfants. L'augmentation des crédits pour le troisième enfant et les suivants est incompréhensible sauf si le gouvernement a adopté une politique nataliste. (En réalité, cette mesure a été introduite parce que les avantages reliés aux enfants sont si peu élevés sous le nouveau régime que contrairement à tous les contribuables, beaucoup de parents qui ont trois enfants ou plus perdront de l'argent - un bel exemple de politique rapiécée aux résultats absurdes).

De plus, le CCA a condamné l'addition des allocations familiales au revenu imposable du conjoint ayant le revenu le plus élevé, ce qui aura pour effet de réduire les avantages qu'en retirent les parents à revenus moyens et élevés. Cette mesure, qui a d'ailleurs reçu l'appui des libéraux et du NPD malgré leurs dénonciations antérieures du principe de la sélectivité dans les programmes sociaux, aura pour effet de réduire les allocations familiales au fur et à mesure que les revenus augmenteront. Les familles à un seul gagne-pain seront les plus touchées par cette mesure, ce qui est ironique puisque le gouvernement prétend favoriser les familles traditionnelles. (« Avec des amis comme ceux-là... »)

Le CCA avait recommandé que les allocations familiales soient non-imposables afin que tous les parents puissent jouir des mêmes avantages minimaux. Le comité sénatorial avait appuyé cette recommandation, mais le comité des Communes l'avait rejeté à l'unanimité, tout comme le gouvernement.

Budget de février 1988

Traité à juste titre « d'anti-budget », la déclaration financière du gouvernement le 10 février dernier contenait peu de mesures concrètes. Comme la plupart des réformes fiscales sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1988, cette déclaration venait confirmer la tendance fédérale anti-progressiste et anti-famille.

Les seuls éléments notables du budget de février sont :

- une réduction annuelle des dépenses non-législatives (sauf pour les dépenses non-législatives sur l'aide étrangère et la défense) de 300 millions de dollars commençant en 1989-1990. Il faudra surveiller de près cette mesure puisqu'elle augmentera les pressions sur des dépenses comme le financement des groupes de femmes;
- une autre augmentation des taxes de vente, plus précisément, de la taxe sur l'essence.

Conclusion

Que faut-il en conclure ? Le gouvernement continue de croire qu'il peut passer outre aux recommandations des femmes sur les questions fiscales, tout en affirmant qu'il nous a consultées. Il se dit sans doute que comme si peu de femmes comprennent ces questions, il n'a pas à craindre nos représailles. Nous espérons qu'il découvrira bientôt qu'il s'est trompé.



Appel au sujet des mines d'uranium en Saskatchewan

Isobel George
Voix des femmes

La Saskatchewan veut ouvrir quatre nouvelles mines d'uranium dans la province, dont une à Cigar Lake, le plus grand gisement d'uranium au monde.

Le gouvernement a déposé les études d'impact écologique dans les bibliothèques publiques de la province et donné 30 jours à la population pour les examiner et les commenter. Or, très peu de gens en ont été informés. Le gouvernement a donc reçu très peu de mémoires à ce sujet. Il se sert de l'absence de réactions pour justifier son approbation des mines. Voici les principales sources d'inquiétude au sujet de ces mines:

- Les études d'impact écologique ne tiennent pas compte de l'effet cumulatif sur le lac Wollaston des trois mines prévues sous le lac.
- Le plan de ces mines ne prévoit pas des zones d'élimination suffisantes pour les déchets qu'elles produiront.
- Des déchets nucléaires s'infiltrèrent dans le lac Ontario à une mine ontarienne de la société qui exploitera les nouvelles mines, Eldorado nucléaire.
- À l'heure actuelle, des mineurs qui travaillaient à l'ancienne mine d'Eldorado à Uranium City meurent du cancer.

Au sujet du projet de Cigar Lake:

- L'étude d'impact écologique ne tient pas compte adéquatement des menaces graves à la santé des mineurs exposés à de fortes concentrations d'uranium et des dangers que présentent un sol très instable.
- La Corée du Sud, qui est décidée de se doter d'armes nucléaires, détient une participation dans cette future mine.
- La France fait des essais d'engins nucléaires dans le Pacifique et la société française COGEMA détient une participation de 32,6 % dans le gisement d'uranium de Cigar Lake.

Une des principales lacunes de ces études vient du fait qu'elles se limitent à des considérations écologiques et de

sécurité du travail. Ce sont là des questions importantes, mais l'exploitation d'un gisement d'uranium diffère de toute autre activité économique. Compte tenu de l'état précaire de la planète, nous devons également nous demander en termes simples et directs, « Est-ce là une activité que nous devrions entreprendre? »

C'est une question qui n'a jamais pu être soulevée lors de la consultation populaire au sujet des mines d'uranium en Saskatchewan. Nous devons y répondre avant de nous lancer dans l'exploitation des gisements d'uranium. Seule une enquête publique peut examiner en détail la sécurité des travailleuses et travailleurs, l'impact de ces mines sur l'écologie, le besoin d'emplois dans le Nord ainsi que des questions morales comme les liens entre ces mines et les fabricants d'armes nucléaires. Nous devons le faire le plus tôt possible parce que de nombreuses personnes, intéressées par ces questions, ne savaient pas qu'elles devaient s'exprimer sur ces futures mines avant une certaine date.

Veillez envoyer vos lettres au premier ministre Grant Devine, au ministre de l'Environnement Herb Swan, au critique du NPd pour les questions écologiques, Bob Lyons et au chef du Parti libéral, Ralph Goodale, à l'Assemblée législative, Regina (Saskatchewan) S4S 0B3.

Appel au sujet des essais de missiles de croisière

En 1979, l'OTAN décidait d'installer de nouveaux missiles en Europe. Pour

appuyer cette politique, le Canada a permis l'essai de missiles de croisière sur son territoire. En décembre dernier, le secrétaire-général de l'Union soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, et le président des États-Unis, Ronald Reagan ont signé une entente pour retirer tous ces missiles de l'Europe. Depuis cette entente, John Turner a changé sa position et demande maintenant la fin de ces essais au Canada. Le gouvernement Mulroney ne l'a pas encore fait. Veuillez envoyer des lettres au premier ministre, Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6 (aucun affranchissement nécessaire) pour lui demander de mettre fin aux essais de missiles de croisière sur le territoire canadien.

Le livre blanc sur la défense est contesté

Betsy Carr
co-responsable,
Comité sur la survie de la planète

Notre principale activité ces derniers temps a été notre demande au conseil de direction du CCA d'endosser la réponse de la Voix des femmes au livre blanc du ministère de la Défense, *Défi et engagement: une politique de défense pour le Canada*. Le groupe la Voix des femmes avait présenté sa réponse au ministre de la Défense le 13 novembre 1987.

Voici deux exemples des nombreuses critiques que suscitent ce document:

Le livre blanc constitue un pas en arrière en direction du « raisonnement militariste... qui a contribué à l'accumulation d'armements nucléaires au cours des trente dernières années, » selon Clark MacDonald, Project Ploughshares.

Pour Phyllis Creighton du groupe Science for Peace, il s'agit d'un « document troublant qui alimente les craintes et les haines de la guerre froide ».

Le Conseil de direction du CCA a accordé son appui au mémoire de la Voix des femmes à sa réunion d'avril.

Enfin, le Comité sur la survie a participé à une conférence régionale qui a eu lieu à Toronto à la fin mars et a recruté de nouvelles adhérentes dans l'est et l'ouest. En plus d'avoir rédigé des propositions pour l'AGA, nous avons annoncé la tournée canadienne de Helen Caldicott, du 8 au 24 avril 1988.



Il faut appliquer la loi C-31

Madeleine Parent, co-responsable
Comité d'appui aux femmes autochtones

Le 1^{er} mars, le Comité d'appui aux femmes autochtones du CCA témoignait devant le Comité permanent sur les affaires autochtones et le développement du Nord de la Chambre des communes à Ottawa.

La délégation du CCA était composée de Mary Two-Axe Early et Charlotte Provencher, du groupe québécois Droits autochtones pour les femmes autochtones; Gail Stacey-Moore, présente comme consultante sur la recommandation de l'Association des femmes autochtones du Québec; Caroline Ennis des femmes de Tobique, au Nouveau-Brunswick; Elizabeth Kennedy, membre du comité et Madeleine Parent, co-responsable. L'autre co-responsable, Joanne Whyte des Territoires du Nord-Ouest, n'a pas pu se rendre, mais elle a participé à la rédaction du mémoire.

Dans son témoignage, le CCA a rappelé son appui aux femmes autochtones qui tentent depuis longtemps d'obtenir l'égalité, ainsi que ses pressions pour l'abolition de l'article 12(1)(b) de l'ancienne Loi sur les Indiens qui discriminait contre les femmes qui épousaient des hommes sans statut.

Notre délégation a maintenu que le gouvernement fédéral et le ministre des Affaires indiennes, Bill McKnight, n'ont pas appliqué équitablement la loi C-31 (1985). Cette loi permet aux femmes autochtones qui avaient perdu leur statut à cause d'un mariage de



retrouver leur statut national et de réintégrer leurs réserves.

La délégation a déclaré que le gouvernement n'avait pas accordé assez d'argent à des fins de renseignements et de communication aux organisations de femmes autochtones qui avaient mené la lutte pour faire abolir l'article 12(1)(b).

Résumé des principaux griefs du CCA

Compte tenu de la répugnance manifestée par le ministre fédéral dans la mise en application de la loi qu'il a fait adopter en faveur des femmes autochtones, le gouvernement doit assumer tous les frais judiciaires des femmes réintégrées qui désirent se prévaloir de tous leurs droits juridiques.

Il est presque impossible pour les femmes réintégrées d'obtenir du logement sur les réserves et de profiter ainsi de leurs nouveaux droits. Cette situation découle surtout du fait que le gouvernement refuse d'accorder les fonds nécessaires et que la plupart des communautés autochtones ont déjà une pénurie de logements gouvernementaux et une absence d'infrastructures leur permettant de répondre à une demande de logements. Le refus du gouvernement d'assumer ses responsabilités a tendance à obliger les femmes réintégrées et leurs enfants à vivre en situation de compétition malsaine avec leur propre peuple, au moment même où elles viennent d'obtenir le droit de vivre chez elles.

L'abolition des programmes gouvernementaux de création d'emploi, qui fournissaient dans le passé la main-d'oeuvre pour construire de nouvelles maisons, a causé de nouvelles difficultés puisque les femmes réintégrées ne peuvent obtenir ni se permettre des prêts bancaires pour construire leur maison.

Certaines réserves n'ont pas assez de terrains pour répondre aux besoins des femmes réintégrées et doivent obtenir d'autres terres.

Le programme de logement hors réserve, supprimé en 1985, doit être rétabli afin de réduire la grave pénurie de logements qui sévit en ce moment sur les réserves, de sorte à permettre aux femmes réin-

tégrées d'avoir accès à des logements modestes d'une façon ou de l'autre.

Le gouvernement doit également débloquer des fonds pour aider à résoudre les problèmes urgents d'infrastructures sur les réserves.

Le gouvernement doit assurer que les fonds réservés au logement sur les réserves des femmes réintégrées et de leur famille ne servent qu'à cette fin.

Des questions ont été soulevées au sujet d'une nouvelle directive fédérale sur le financement de la formation postsecondaire des étudiants autochtones en vertu de la loi C-31, qui pourront être pénalisés-e-s lorsque le budget ordinaire sera dépensé. Tous les budgets gouvernementaux prévus pour l'application de la loi C-31 (sauf pour la formation postsecondaire) ont été gelés. Entretemps, un groupe d'étude fédéral, mis sur pied pour étudier le problème du financement de la réintégration, ne consulte pas celles les plus touchées, soit les femmes réintégrées elles-mêmes.

Le gouvernement continue de traiter les femmes réintégrées différemment des autochtones statutaires, alors qu'il n'y a aucune différence entre ces deux groupes.

Le gouvernement fédéral doit convoquer les provinces et les représentant-e-s des peuples autochtones afin de reprendre des négociations fructueuses sur l'autonomie aborigène. Tout accord éventuel sur cette autonomie doit contenir des garanties à l'égalité pour les femmes autochtones.

Le comité permanent était présidé par Robert Wenman, député conservateur de Fraser Valley ouest, qui s'inquiétait beaucoup du déficit fédéral et était d'avis que les demandes des femmes autochtones étaient trop coûteuses.

Mary Two-Axe Early et Gail Stacey-Moore ont rétorqué que l'augmentation phénoménale des dépenses fédérales au chapitre des armements, dont l'achat de sous-marins nucléaires, ne pouvait se comparer au coût des besoins des peuples autochtones.

Caroline Ennis a déclaré que le refus du gouvernement d'accorder les fonds nécessaires pour respecter ses promesses aux femmes autochtones

s'inscrivait dans la longue histoire de discrimination contre elles.

Jim Fulton, député NPD de Skeena, a critiqué le gouvernement au sujet des quelque 50 000 demandes de réintégration qui traînent sur les bureaux du ministère des Affaires indiennes, au moment même où le gouvernement a réduit le nombre de fonctionnaires (surtout d'origine autochtone) chargé-e-s de traiter ces demandes.

Fulton a aussi critiqué le gouvernement pour sa tentative d'échapper à ses responsabilités envers les Nations unies en ne respectant pas ses traités avec les peuples autochtones du Canada. Il a appuyé la demande de traitement équitable des femmes et d'un financement adéquat pour éliminer les effets discriminatoires de l'ancienne Loi sur les Indiens.

On prépare un dépliant sur la prostitution

Lorraine Greaves
responsable du Comité sur la prostitution

Le Comité prépare un dépliant sur la prostitution afin de renseigner les groupes membres et la population canadienne au sujet des lois qui réglementent la prostitution ainsi que d'autres sujets qui nous préoccupent en tant que féministes dans notre lutte pour améliorer la condition des femmes qui travaillent dans les milieux de la prostitution.

Le ministère de la Justice étudie les effets de la loi sur la prostitution (l'ancien projet de loi C-49). Il a mis sur pied plusieurs comités dans diverses régions du Canada pour mener à terme cette étude. Deux membres du Comité sur la prostitution du CCA ont participé marginalement à cette étude, mais il semble qu'il y a eu peu de consultations avec les milieux concernés. On s'attend à ce qu'un rapport sur les effets de cette loi soit publié d'ici la fin de cette année.

Un indice du « succès » que certains attribuent à cette loi est la réduction du nombre de prostituées de rue dans certains quartiers. Toutefois, il se peut que ces femmes aient tout simplement déménagé dans des quartiers moins bien éclairés et plus dangereux, où qu'elles soient incapables de travailler

avec d'autres femmes, ce qui constitue une autre menace à leur sécurité. Un rapport de la sécurité municipale de Toronto préparé à la fin de 1987 suggère que les dispositions de la nouvelle loi n'avaient pas les effets désirés puisque le nombre de prostituées de rue avait augmenté à Toronto.

Un groupe membre du CCA, l'Organisation canadienne de défense des droits des prostituées (CORP) circule une pétition en prévision de l'évaluation qui doit paraître de la loi cette année.

D'autre part, le projet de loi C-61 (Loi modifiant le Code criminel, la Loi des aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants) a été déposé à la Chambre des communes qui a commencé son étude en comité. Ce projet de loi traite surtout des bénéfiques procurés par la « criminalité organisée » et des mesures pour confisquer ces bénéfiques. Fait intéressant à noter, la prostitution figure parmi les infractions touchées par ces mesures, bien que la prostitution ne soit pas un crime au Canada. Ce projet de loi permettra à la Couronne de saisir les biens des accusé-e-s avant que leur culpabilité ne soit établie.

Le Comité et CORP ont présenté des mémoires sur ce projet de loi. Le Comité estime que ce projet de loi, qui semble à première vue très détaché de la question, constituera du harcèlement grave supplémentaire et une exploitation des femmes qui travaillent comme prostituées au Canada, en les privant, ainsi que leurs dépendants, ami-e-s et colocataires, de leur propriété de façon tout à fait arbitraire.

Veillez envoyer vos commentaires sur ces questions et sur des sujets reliés au Comité sur la prostitution, a/s du secrétariat du CCA, 344, rue Bloor ouest, bureau 505, Toronto (Ontario) M5S 1W9.



Dawna Gallagher

Les jeunes femmes et le féminisme

Les Tager
responsable,
Comité sur les jeunes femmes

L'Assemblée semi-annuelle du CCA en novembre dernier m'a permis d'établir des contacts précieux avec des femmes préoccupées par les questions d'intérêt pour les jeunes femmes. Depuis la rencontre à Edmonton, j'ai l'impression d'avoir établi des liens à 3 000 milles de Montréal où se trouve le Comité sur les jeunes femmes.

Un atelier pratique au cours de l'Assemblée générale annuelle (AGA) au mois de mai portera sur la mobilisation à l'échelle nationale. Intitulé *Un exemple de réseau canadien*, cet atelier examinera diverses façons de mettre sur pied un groupe pour jeunes femmes dans votre région. Un deuxième atelier se demandera *Quelles questions intéressent les jeunes femmes?*

Afin de bien répondre à cette question, le Comité a organisé une maison ouverte. L'on ne peut sous-estimer à quel point les questions qui préoccupent les jeunes femmes sont d'actualité.

Le cours « Être des jeunes femmes », qui est donné par Shira Spector et moi-même, a été repris à la demande générale au cours du deuxième semestre du collège alternatif du Dawson New School. La participation des femmes à ce cours est remarquable. Elles ont organisé la semaine internationale de la femme au collège et ont participé à la manifestation pour la Journée internationale de la femme en portant un fanion. Elles ont aussi beaucoup animé les discussions lors de la maison ouverte du Comité sur les jeunes femmes.

Des divisions importantes sont apparues au sein de la Collective des femmes de l'Université Concordia à la suite d'accusations formulées par le Congrès des femmes noires, qui maintient que l'on fait peu d'effort pour rejoindre les femmes de races différentes. Le Comité sur les jeunes femmes estime qu'il faut lutter activement contre le racisme et s'efforcer d'inclure les différents groupes de femmes.

Une consultation canadienne sur les femmes et le tabac

Wendy Williams
responsable du Comité sur la santé

Le Comité sur la santé a tenu sa troisième et dernière téléconférence cette année. Nos membres ont travaillé sur plusieurs dossiers, mais les deux qui ont le plus retenu notre attention sont le tabac et les nouvelles technologies de la reproduction. À l'automne dernier, le Conseil du statut de la femme du Québec a organisé une conférence sur ces technologies. Le rapport de la conférence a été publié. Les groupes qui s'intéressent à ce dossier peuvent obtenir une copie de ce rapport en s'adressant au Conseil. La coalition qui réclame une commission royale sur les nouvelles technologies de la reproduction animera un atelier sur ce sujet au cours de l'Assemblée générale annuelle du CCA. Si votre groupe commence à s'intéresser à cette question, procurez-vous ce rapport et venez en discuter à l'AGA.

Elizabeth Ives-Ruyter et Lorraine Greaves ont rédigé des mémoires contre le tabac qu'elles ont présentés à deux comités législatifs fédéraux qui exami-

La loi C-127... suite de la page 1

voix. Nous avons donc accepté d'y participer après avoir obtenu diverses concessions, comme la présence de travailleuses des centres de secours WAWAV aux victimes de viol pour répondre à la ligne téléphonique de secours et la simplification du vocabulaire utilisé dans le questionnaire. Toutefois, nous savons qu'une telle participation ne pèse guère plus qu'une aile de colibri dans la balance, en regard du poids écrasant de la discrimination systémique. Dans ce cas, on n'a pas accordé suffisamment de fonds pour annoncer la ligne de secours aux femmes qui seraient prêtes à partager leurs expériences aux mains du système judiciaire, ou d'expliquer en toute anonymité pourquoi elles avaient refusé d'entamer des poursuites. La société d'études de marché retenue pour faire la recherche semblait être peu informée et mal organisée. De plus, il était interdit de sensibiliser la population à ce programme en donnant des interviews aux médias. (C'était expressément

interdit. Tous les contacts avec les médias devaient se faire par l'entremise des responsables du ministère de la Justice à Ottawa, qui n'avaient jamais le temps de retourner les appels des journalistes). En général, il n'y avait peu ou pas de communication entre la société d'études de marché, le ministère de la Justice et les travailleuses des centres de secours. On dirait que l'on cherchait seulement à obtenir pour la forme la participation des femmes qui ne sont pas nécessairement représentées par les statistiques ou dont l'expérience n'est pas bien reflétée par ces données. En fin de compte, il était clair que l'on ne cherchait pas particulièrement à écouter les femmes. Au fond, nous avons eu l'impression de participer à quelque chose qui échappait à notre contrôle.

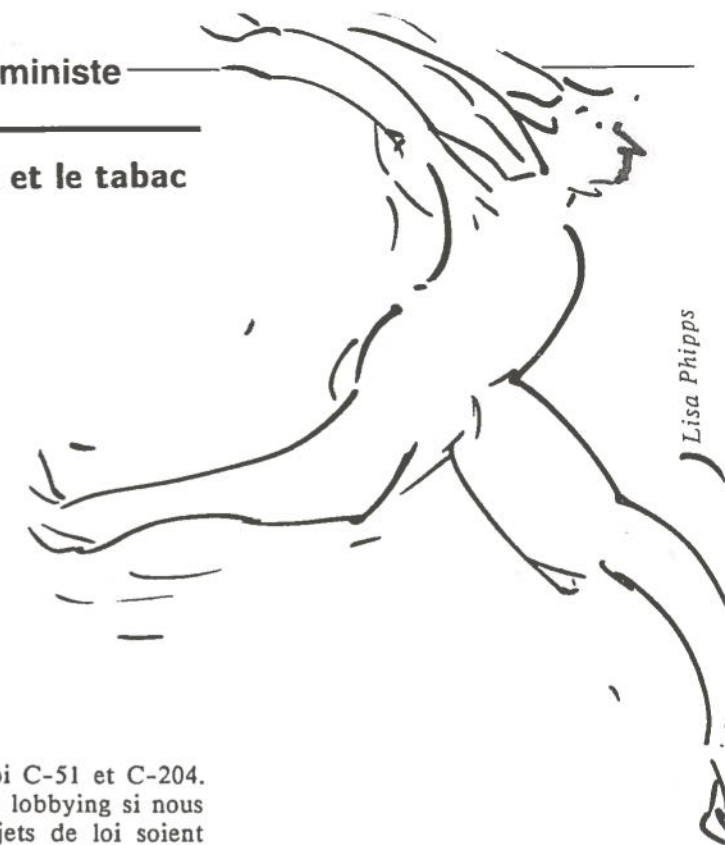
La seule façon de vérifier l'efficacité réelle de la loi C-127, c'est d'évaluer ses effets sur les survivantes d'agressions sexuelles. Les travailleuses des centres de secours connaissent à fond

les projets de loi C-51 et C-204. Nous devons faire du lobbying si nous voulons que ces projets de loi soient adoptés. Nous avons envoyé un Bulletin d'Action l'automne dernier pour vous mettre au courant. Nous remercions toutes les organisations et personnes qui ont écrit pour exprimer leur appui. Le ministère de la Santé et du Bien-être a organisé une consultation nationale sur les femmes et le tabac à Ottawa en mars dernier. Le document de réf-

rence de cette conférence a été rédigé par Lorraine Greaves. Plusieurs déléguées provenaient de groupes membres du CCA. Nous vous ferons part ultérieurement des conclusions de cette consultation sur les façons de diminuer la consommation de cigarettes chez les femmes.

toutes les questions pertinentes, puisqu'elles étaient présentes avant et depuis l'adoption de la loi. En dépit de la victoire proclamée par le CCA et de nombreuses féministes (et il y a des éléments de la loi C-127 qui méritent notre enthousiasme), il est clair que le mouvement contre le viol doit recommencer de nouveau la lutte pour démontrer que la loi est injuste envers les femmes. C'est nous, les travailleuses des centres de secours et les victimes d'agressions sexuelles, qui devons être les « expertes » de tout programme de vérification.

Les résultats de l'étude n'ont pas encore été publiés. Lorsqu'ils le seront, nous les analyserons pour nous assurer que ce programme a bien reflété la réalité du vécu des victimes d'agressions sexuelles, qu'il ne minimise ni n'oublie cette réalité, et qu'il ne menace pas les droits des femmes ni leur bien-être.



Lisa Phipps

RAPPORTS RÉGIONAUX

Les tribunaux sont indulgents envers les agresseurs sexuels

TERRE-NEUVE ET LABRADOR

Joyce Hancock
représentante régionale

Dernièrement, la Cour suprême provinciale réduisait la peine de dix ans imposée à un dentiste de la province coupable de tentative de meurtre et de huit agressions sexuelles sur des jeunes femmes. Un appel a fait réduire la peine à trois ans avec sursis. L'affaire a fait couler beaucoup d'encre parce que la Couronne et la défense ont demandé une peine avec sursis, bien que l'homme ait été trouvé coupable. Lorsqu'il a été accusé des agressions sexuelles, le coupable s'est blessé grièvement en se précipitant avec son fils de deux ans du haut d'un escalier.

Le juge de la Cour suprême qui a renversé la peine de dix ans imposée par un tribunal provincial a décidé que le juge n'avait pas tenu compte du fait que l'accusé avait été si perturbé et rempli de remords lorsqu'il a été accusé, qu'il a tenté de se tuer en compagnie de son fils. Il est maintenant paraplégique.

Ce jugement rappelle un autre jugement rendu en 1987, alors qu'un médecin, condamné à cinq années de prison pour onze agressions sexuelles contre des enfants, avait vu sa peine réduite à deux ans. Les groupes de femmes s'interrogent de plus en plus ouvertement sur l'orientation des tribunaux lorsque ce sont des professionnels qui sont trouvés coupables d'agression sexuelle.

Les tribunaux provinciaux ont établi la culpabilité de bon nombre de membres du clergé de diverses dénominations (bien que la majorité ait été catholique) dans des affaires d'agressions sexuelles. Toutefois, les peines imposées à ces chefs chrétiens et à d'autres professionnels ont été légères lorsqu'il ne s'agit pas tout simplement de réprimandes.

Les Terre-neuviennes contestent le message que les tribunaux envoient aux agresseurs sexuels. En 1987, un analphabète, assisté social de longue date, a été condamné à une peine in-

déterminée pour abus sexuel. Le message au public est clair : nos tribunaux ont deux poids et deux mesures pour les agresseurs sexuels, selon leur condition économique et sociale.

Plusieurs groupes terre-neuviens commencent à s'attaquer au problème de l'abus sexuel des enfants. On est surtout inquiet du fait que les juges, les procureurs et la police ne comprennent manifestement pas les effets néfastes de longue durée sur la victime. On lit continuellement dans les journaux que le juge fonde sa décision sur le fait « qu'il ne semble pas y avoir eu d'effets néfastes sur la victime ».

L'automne dernier, Linda Halliday, consultante et survivante d'abus sexuels, a animé des ateliers pour les juges et les procureurs de la Couronne afin de les sensibiliser à ces questions. Toutefois, il est évident que nous habitons une province qui ne se préoccupe pas du sort réservé aux femmes et aux enfants victimes d'abus sexuels et de violence domestique.

Marche arrière sur les droits à l'avortement

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD
Beth Brehaut
représentante régionale

Les réactions à la décision de la Cour suprême n'ont pas tardé à l'Île-du-Prince-Édouard. Le conseil médical, qui a déclaré que seuls les hôpitaux accrédités pouvaient faire des avortements, a mis sur pied un comité qui décidera quels avortements seront payés par la province. Le comité s'inspira d'abord d'une liste de recommandations formulées par l'Association médicale canadienne, mais il est devenu plus conservateur ces dernières semaines.

Les hôpitaux accrédités ont laissé

savoir qu'ils ne feraient pas d'avortements et qu'ils ne permettraient à aucun médecin d'en faire.

Le ministre de la Santé se promène avec un macaron pro-vie à la boutonnière. Il dit qu'il permettra les avortements lorsque la vie de la femme est menacée ou dans les cas de viol ou d'inceste « à condition qu'il s'agisse bien de viol ou d'inceste ».

L'organisation pro-vie a demandé publiquement que l'on cesse de financer tous les groupes qui adoptent des positions pro-choix. Elle a aussi lancé un appel au boycottage des médecins et des commerces qui appuient le libre-choix en matière de reproduction. Enfin, elle a demandé aux politiciennes de la province de faire connaître leur opinion sur la question pour qu'elles puissent en être tenues responsables. Cette organisation maintient qu'aucun avortement n'est acceptable, peu importe la raison.

Le journal principal de l'Île a publié une lettre d'une demi-page signée par 150 personnes. Celle-ci faisait état de notre satisfaction devant la décision de la Cour suprême et exprimait notre déception devant les décisions prises par le conseil des services médicaux et les grands hôpitaux. Des affiches appuyant la décision de la Cour suprême sont apparues dans Charlottetown. Des groupes ont écrit au gouvernement fédéral pour demander des services d'avortement gratuits et accessibles pour toutes les femmes, partout au Canada.

Afin d'éviter ses responsabilités, le gouvernement provincial s'est accroché à l'engagement pris par le fédéral d'introduire une nouvelle loi sur l'avortement. Notre ministre de la Justice croit qu'il s'agira d'une loi criminelle.

Les groupes pro-vie demandent à la province d'adopter des lois reconnaissant la « personne juridique » du fœtus dès la conception. Ils réclament également de la province qu'elle arrête de défrayer les avortements, qu'elle empêche l'établissement de cliniques autonomes, et qu'elle utilise la loi provinciale sur les services aux enfants et aux familles pour empêcher les avortements. Enfin, ils veulent que la province adopte

une position pro-vie dans toutes ses activités. (C'est peu demander, n'est-ce pas ?)

Les dirigeants gouvernementaux rendent la vie difficile au Conseil consultatif sur la condition féminine depuis qu'il s'est prononcé clairement en faveur d'avortements gratuits et accessibles.

Autres nouvelles

La grève des infirmières albertaines a défrayé les manchettes ici. La population locale a pu s'exprimer au cours d'une émission de ligne ouverte. On semblait être majoritairement en faveur des infirmières. Les infirmières d'ici sont débordées de travail (comme partout ailleurs). Nos deux grands hôpitaux essayent de trouver des fonds pour embaucher jusqu'à 50 infirmières le plus tôt possible. Nos infirmières ont pu utiliser la grève récente du syndicat des infirmières de l'Alberta pour démontrer que leur condition n'est pas unique à l'Île.

Le gouvernement prépare en secret une loi sur les changements de nom. Il semblerait que dorénavant, une femme mariée qui désire reprendre son nom de fille devra payer des frais administratifs très élevés et obtenir une autorisation écrite de son mari. Beaucoup de gens trouvent que ce ne serait pas là un signe d'une grande maturité politique.



Dawn Gallagher

Une manifestation accueillie le jugement sur l'avortement

NOUVELLE-ÉCOSSE

Patricia Campbell
représentante régionale

La section de Halifax de l'Association canadienne pour le droit à l'avortement (ACDA) a organisé une manifestation le lendemain de la décision de la Cour suprême. La manifestation extérieure, qui a rassemblé environ 150 femmes et hommes, a reçu des échos favorables dans les médias. Des représentantes de deux autres sections de l'ACDA de la Nouvelle-Écosse, (Sydney et Pictou) étaient présentes, tout comme des membres de beaucoup de groupes de femmes et du Conseil consultatif provincial sur la condition féminine. Les groupes anti-choix ont envoyé une délégation assez décousue de deux personnes qui se sont tenus en bordure, l'air décidément sévère et renfrogné. Les factions anti-choix ont rassemblé mille membres la semaine suivante, dont les maires de Halifax, Dartmouth et le premier ministre provincial.

La vice-présidente de l'ACDA Canada, Cathy Coffin de Bedford, a été interviewée à diverses émissions télévisées provinciales et a participé à plusieurs panels et rencontres publiques sur la décision et ses conséquences pour la Nouvelle-Écosse. Le gouvernement n'a pas dévoilé ses intentions, mais l'on admet généralement que les avortements pratiqués dans les hôpitaux seront défrayés par le régime provincial d'assurance-maladie.

Nous devons maintenant pousser le gouvernement à démontrer la même compassion et sagesse que les juges de la Cour suprême du Canada. L'ACDA s'oppose à tout projet de loi qui remettrait l'avortement dans le Code criminel.

L'équité salariale

Le gouvernement provincial a déposé un projet de loi ayant pour but l'équité salariale d'ici 1991 dans la fonction publique (où 56 % des 10 000 employés sont des femmes), du secteur para-

public comme les hôpitaux et les commissions scolaires, et des sociétés de la Couronne. La première étape, qui doit durer deux ans, et qui porte sur l'évaluation et la comparaison des emplois, s'inspirera des modèles ontarien, manitobain et fédéral et comprendra des consultations avec les syndicats et les employé-e-s. Le gouvernement s'est également engagé à imposer l'équité salariale au secteur privé en 1992 au plus tard. La plupart des groupes de femmes ainsi que les partis d'opposition ont réservé un accueil favorable au projet de loi, bien qu'il semble y avoir eu peu de consultations avant son dépôt. Nous surveillerons le gouvernement pour voir s'il tient ses promesses de consultation et s'il respecte son échéancier.

Sandi Kirby et le club Micmac

Le club Micmac de Dartmouth, un club de canotage « privé », a refusé de permettre à Sandi Kirby de prendre la parole au cours d'une de ses rencontres l'automne dernier, bien que Mme Kirby, professeure de sociologie et ancienne canoteuse olympique, ait été l'entraîneuse non-rémunérée des canoteurs Micmac depuis un an. Il faut comprendre que le club Micmac est *for men only*. Les femmes peuvent bien donner un coup de main, soit comme entraîneuses, soit comme bénévoles, mais elles n'ont pas le droit de prendre la parole lors des réunions ni de s'exprimer sur le comité de direction. La presse locale a eu vent de l'incident, et en un rien de temps, les grands journaux y consacraient des reportages et des éditoriaux tandis que la télévision et la radio diffusaient des interviews. Éventuellement, les politiciennes au municipal et au provincial sont entrées dans la mêlée, menaçant de refuser une subvention importante (300 000 \$) que le club avait demandé. « Club privé et sexiste = pas de fonds public. » Le club Micmac a compris ce message et depuis accepte les femmes comme membres à part entière.

Brenda Thompson contre Edmund Morris

Elle a gagné! L'ancien ministre des services sociaux Edmund Morris a été trouvé coupable d'utilisation illégale de renseignements confidentiels provenant du dossier de Brenda Thompson au ministère des Services sociaux. Toutefois, il n'a reçu qu'une amende de 100 \$. Le gouvernement Buchanan a

rejeté les demandes pour la démission de Morris formulées par les partis d'opposition et les groupes de femmes. Le Procureur-général Terry Donahue annonçait en février que la province allait payer les 12 000 \$ de frais juridiques de Brenda Thompson. La province a également payé les frais de Morris.

L'Étude des structures du CCA

Nous avons discuté du CCA, de son mode de fonctionnement et des façons de l'améliorer, à de nombreuses reprises en Nouvelle-Écosse, surtout lors de la rencontre de la Coalition d'action des femmes à Antigonish ainsi qu'au cours d'une réunion informelle à Halifax. J'ai également envoyé des commentaires à titre de représentante régionale aux consultantes et au Comité sur l'étude des structures. Nous tenons beaucoup au CCA, mais nous voyons qu'il y a un besoin urgent de le modifier. C'est pourquoi nous sommes heureuses de participer à cette évaluation et anticipons avec plaisir les résultats de l'étude des consultantes et des recommandations du comité.

Les politiques provinciales nuisent aux femmes

NOUVEAU-BRUNSWICK
Kay Nandlall
représentante régionale

Les femmes du Nouveau-Brunswick n'ont toujours pas accès à des services adéquats d'avortement. Le gouvernement McKenna a adopté une politique stipulant qu'il faut une deuxième opinion médicale avant de pratiquer un avortement et que l'assurance-maladie ne remboursera que les avortements pratiqués dans des hôpitaux accrédités par des spécialistes.

La majorité des hôpitaux de la province ne font pas d'avortements. Nous nous retrouvons donc dans une situation où les avortements sont disponibles uniquement dans certaines régions et uniquement pour des femmes qui en ont les moyens. La politique provinciale va à l'encontre du principe de l'univer-

salité des services médicaux. Pour obtenir un avortement à l'heure actuelle, il faut le consentement de deux médecins. De plus, l'intervention ne peut être faite que par un spécialiste dans un hôpital accrédité. On crée ainsi des délais identiques à ceux imputés aux comités d'avortement thérapeutique, délais qui peuvent mettre en danger la vie de la femme.

McKenna doit permettre aux femmes de décider elles-mêmes si elles veulent interrompre leur grossesse. Plutôt que de compliquer la vie des femmes, le gouvernement provincial doit se conformer à la décision de la Cour suprême et assurer des services de façon équitable à toutes les femmes. Nous encourageons le gouvernement provincial à être juste envers les femmes.

Le 21 janvier, le Conseil consultatif sur la condition féminine a publié une étude sur les femmes qui reçoivent de l'assistance publique au Nouveau-Brunswick. L'étude démontre que ces femmes vivent 22 % à 61 % sous le seuil de la pauvreté. Au Nouveau-Brunswick, 15 % de tous les ménages sont des familles monoparentales avec enfants qui représentent 67 % des familles qui reçoivent de l'assistance publique. Il y a deux fois plus de familles monoparentales qui reçoivent de l'assistance que de familles à deux parents. Les assistées sociales dépensent jusqu'à deux tiers de leurs revenus sur le logement, ce qui leur laisse très peu pour toutes leurs autres dépenses.

Les femmes sont pénalisées si elles essaient d'améliorer leur situation en partageant un logement. Bien qu'il n'y ait pas de loi « d'homme dans la maison » au Nouveau-Brunswick, l'étude démontre que les politiques administratives créent l'impression qu'il en existe une. (Une loi ou règle dite « d'homme dans la maison » a pour effet d'enlever le droit à l'assistance sociale à une femme qui vit avec un homme ou qui a une relation avec un homme.)

Le Conseil consultatif a demandé que l'on améliore le logement des femmes dans cette situation. Il recommande également que le ministère de l'Assistance financière établisse une différence entre une participation économique et une dépendance économique afin que l'on ne suppose pas qu'une personne célibataire reçoit une aide financière de la personne avec qui elle partage un logement.

Le 22 février, des femmes et des hommes ont participé à une table ronde

sur le libre-échange. La soirée fut organisée par le Parti libéral et présidée par Lloyd Axworthy. J'y assistais en tant que représentante du CCA afin de défendre nos opinions. Nous nous inquiétons ici au sujet de la quantité et de la qualité des emplois qui seront créés à cause de cette entente. Nous croyons que les femmes seront les plus durement touchées, surtout celles dans les services. Les médias ont donné une image favorable des débats de cette conférence. Plusieurs se sont inquiétés du fait que la population canadienne ne semble pas être au courant de ce que contient l'entente de libre-échange.

Un programme désastreux pour les défavorisé-e-s

QUÉBEC
Madeleine Parent
représentante régionale

Le programme

Un nouveau programme d'aide sociale, préconisé par Pierre Paradis, ministre du Travail et de la Sécurité du revenu au gouvernement Bourassa, serait désastreux pour des milliers de personnes démunies au Québec.

Selon le projet Paradis, les femmes chefs de familles seraient obligées de se trouver du travail lorsque leur plus jeune enfant aurait deux ans. Qu'il y ait un manque de places et de choix valables dans les projets de formation et « d'employabilité » n'est pas tenu en ligne de compte, pas plus que le manque flagrant de services de garde à l'enfance.

De plus, une mère de famille monoparentale risque de perdre droit à ses prestations d'aide sociale si un enquêteur du gouvernement en vient à la conclusion qu'elle héberge un homme depuis un an. La Ligue des droits de la personne affirme qu'il s'agit d'une violation claire du droit de la femme au respect de sa vie privée.

Par ailleurs, des jeunes, entre 18 et 25 ans, qui auront quitté leur famille, subiront une forte baisse de leurs prestations puisqu'ils et elles seront dorénavant considéré-e-s comme étant dépendante-e-s de leurs parents, même si ceux-ci sont sous le bien-être social.

Le tout est calculé pour obliger les femmes et les jeunes à prendre un emploi, peu importe les bas salaires et les mauvaises conditions. Ce serait le cheap labour pour des milliers de personnes additionnelles.

Ainsi donc, le gouvernement Bourassa voudrait se dégager de ses responsabilités sociales envers les défavorisé-e-s. On croit que le gouvernement épargnerait ainsi quelque 72 millions de dollars. On n'a pas calculé, bien entendu, les énormes coûts additionnels en services d'hospitalisation, autres frais de santé et frais sociaux que causerait une détérioration drastique de l'aide sociale avec ses conséquences pour la santé et la motivation des plus pauvres, dont certainement les enfants des mères démunies.

Lors d'une conférence de presse d'un front commun de groupes de femmes, Lyse Leduc, du Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) déclarait que les femmes sont majoritaires dans les situations qui engendrent la pauvreté. Selon Lyse Leduc, les femmes subissent une réduction de 70% de leur revenu par suite d'une séparation d'avec leur conjoint, alors que 82.7% des chefs de familles monoparentales sont des femmes et que 63.5% des personnes au salaire minimum sont des femmes.



Dawna Gallagher

Le racisme chez la police de Montréal
On se rappellera que le 10 novembre 1987, la communauté noire de Montréal perdait un jeune homme de 19 ans, Anthony Griffin, tué par une balle au front, partie du revolver du policier Allan Gosset de Montréal.

Eh bien, croyez-le ou non, Gosset, acquitté par un jury composé uniquement de personnes blanches a reçu 90 % de son salaire en indemnités de la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) pour « traumatisme nerveux » après qu'il fut suspendu de son emploi suite à la mort de Griffin...

Selon des représentants syndicaux avisés, il est pratiquement impossible pour les travailleurs et les travailleuses d'obtenir une compensation pour dépression nerveuse, même celles qui sont le plus évidemment reliées au travail.

Depuis la mort d'Anthony Griffin, quelques autres personnes faisant partie des minorités visibles sont revenues à la charge, se plaignant de brutalités policières dans la région.

Malgré les preuves, Roland Bourget, chef de la police de la Communauté urbaine de Montréal persiste à répéter que le racisme n'est pas un problème dans la force constabulaire. À l'en croire, ce seraient les jeunes des minorités qui ont tort! Nous sommes donc loin de la disparition du racisme à Montréal. A ne pas oublier aussi, que racisme et sexisme vont de pair.

Il faudra une plus grande solidarité agissante des gens soucieux de justice, avec les communautés noires et autres minorités pour combattre ces attitudes pernicieuses.

Pénurie d'infirmières

Il existe, au Québec, une pénurie criante d'infirmières. C'est à tel point qu'il faudra fermer bon nombre de lits, selon un porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec réunie en colloque à Montréal en février 1988.

M. Roger Brosseau de l'Association, déclarait qu'il manque de 500 à 600 infirmières. Comme choix de carrière, ce travail est devenu impopulaire chez les étudiants « à cause des conditions de travail et du niveau de rémunération, » selon Brosseau. C'est justement ce que les infirmières affirment. Il est temps qu'on les entende...

Pour sa part, M. Gobeil, président du Trésor dans le gouvernement Bourassa propose la privatisation des administrations hospitalières comme ça se passe aux États-Unis. Il n'a pas compris que

le système américain, en plus d'être un des plus coûteux au monde, résulte en un traitement discriminatoire pour les patients pauvres et pousse trop souvent à la banqueroute les familles à revenus modestes qui ont le malheur d'être victimes de la maladie de l'un-e des leurs.

Par ailleurs, une Commission d'enquête, présidée par le Dr. Jean Rochon, vient de soumettre un rapport sur les services de santé au Québec. Ce rapport recommande la démocratisation des services de santé en remettant à de nouvelles régies régionales élues, plus de pouvoirs de décision. Les recommandations Rochon vont dans le sens contraire de l'orientation Gobeil, qui favorise le libre-échange Canada-États-Unis, avec les conséquences désastreuses qu'aurait une telle politique sur nos programmes sociaux. Le débat continue...

La clémence d'un juge soulève un tollé de protestations

ONTARIO NORD

Deborah Missere
représentante régionale

En janvier, un individu de Sault Ste-Marie, trouvé coupable d'agression sexuelle, était condamné à une peine de 90 jours qu'il pouvait purger les fins de semaine. Les raisons invoquées par le juge, qu'il était d'une bonne famille et qu'il avait développé un ulcère, ont provoqué la colère des femmes partout au Canada. Une manifestation importante a eu lieu à Sault Ste-Marie. Beaucoup d'hommes et de femmes ont alors demandé où ils pouvaient écrire pour exprimer leur désapprobation. Des manifestations ont aussi eu lieu à Toronto. Dans le nord de l'Ontario, des groupes de féministes ont lancé une vaste campagne de pression pour demander que l'on remédie à cette situation. Le Centre des femmes de Kenora a demandé au Procureur-général Ian Scott d'intervenir. On demande que la police, les avocat-e-s et les juges soient sensibilisé-e-s à cette question. Le Conseil de la décennie des femmes du nord-ouest de l'Ontario a demandé à ses organisations membres d'exercer des pressions. Le service

anglais de Radio-Canada a diffusé un documentaire sur les peines imposées dans les cas d'agressions sexuelles, qui comprenait le cas de Sault Ste-Marie.

Libre-échange

Marjorie Cohen s'est rendue à Sault Ste-Marie le 12 mars pour expliquer l'impact du libre-échange sur les femmes. La conférence était organisée par la représentante du CCA et divers groupes de femmes, qui espèrent ainsi provoquer une réflexion chez les femmes au sujet de cette question primordiale. Des groupes de femmes des milieux d'affaires et professionnels du nord de l'Ontario rédigent un mémoire. Le centre des femmes de North Bay a également co-marrainé plusieurs activités sur le libre-échange. La Fédération du travail de l'Ontario a organisé une maison ouverte à Kenora.

Un rassemblement féministe ontarien ?

Des discussions entre les groupes membres du nord de l'Ontario en vue de la formation d'un lobby féministe provincial n'ont pas encore abouti. Les groupes de North Bay et du nord-ouest sont très réticents, exigeant des garanties que les questions d'intérêt pour le nord de la province ne seront pas oubliées. Ils veulent également une représentation régionale. Certaines pensent que des rassemblements régionaux plus modestes pourraient être plus efficaces. Toutefois, les groupes de femmes de Sudbury sont bien en faveur de l'idée. Ils perçoivent un rassemblement provincial comme une étape importante pour les groupes de femmes de l'Ontario. J'ai confiance que tous les groupes l'appuieront si la structure prévue permet une représentation juste du nord.

Étude des structures du CCA

Le Conseil de la décennie des femmes du nord-ouest de l'Ontario, un rassemblement des groupes de femmes de cette région, a envoyé une représentante à Ottawa pour discuter du CCA avec le Comité sur l'étude des structures. Une réunion a aussi eu lieu à Sudbury, présidée par la représentante régionale. Règle générale, les groupes de Sudbury appuient solidement le CCA. Ils voudraient voir plus de femmes du nord sur le conseil de direction et demandent une plus grande indépendance financière. Ce fut une excellente réunion avec de très bonnes discussions.

Nouveau programme sur les emplois non-traditionnels

ALBERTA

Rebecca Coulter
représentante régionale

Elaine McCoy, ministre chargée des questions féminines, a annoncé un programme de 17 000 \$ pour permettre à des femmes qui ont réussi dans des emplois non-traditionnels de visiter six écoles secondaires d'Edmonton afin d'encourager les filles de poursuivre des carrières dans des domaines dominés par les hommes. La ministre de l'Éducation, Nancy Betkowski, espère que le projet pourra être étendu à toutes les écoles et que l'on pourra ajouter des hommes dans des emplois traditionnellement réservés aux femmes.

Conseil consultatif sur les questions féminines

Le Conseil a annoncé une étude provinciale approfondie des conditions économiques des Albertaines, afin d'analyser l'impact de la pauvreté sur leurs vies dans le but de formuler des recommandations pour le gouvernement.

Allocations de paternité

Le projet fédéral d'accorder des allocations de paternité à certains hommes dans le cadre du régime d'assurance-chômage a été vertement critiqué par les milieux d'affaires d'Edmonton. Le Comité d'action sur le statut de la femme de l'Alberta (CASFA) estime que la mesure ne va pas assez loin. Enfin, la Fédération albertaine des femmes unies pour la famille traite le projet de « demi-mesure ».

DROITS À LA REPRODUCTION

Accès aux services d'avortement

Des statistiques révèlent une diminution de 37 % du nombre d'avortements à Edmonton au cours des onze premiers mois de 1987. Il y a eu 1 932 avortements en 1986 et 1 205 en 1987. Ann Beardshall du groupe anti-choix Campaign Life est d'avis que le nombre

d'avortements a diminué à cause de l'interdiction de la surfacturation, mais elle revendique pour son groupe le crédit « d'avoir sensibilisé le public à la réalité de l'avortement ». Le CASFA croit plutôt que beaucoup de femmes vont aux États-Unis.

Beardshall s'en est pris à un sondage de l'Université de l'Alberta qui indiquait que la plupart des habitants d'Edmonton favorisait des avortements thérapeutiques lorsque la santé de la mère était menacée, en cas de malformation congénitale ou lorsque la grossesse était le résultat d'un viol. « C'est un sondage typique biaisé en faveur de l'avortement » opine-t-elle. Sheila Bailin, du groupe pro-choix Abortion by Choice, s'est inquiétée du fait que seulement 33 % des 454 personnes sondées était en faveur de l'avortement pour n'importe quelle raison et que seulement 42 % acceptait l'avortement pour des raisons économiques. Elle a fait remarquer que beaucoup de femmes qui demandent des avortements sont des célibataires à revenus modestes.

Violence

Meurtre - Un homme d'Edmonton, accusé d'avoir tué sa femme à coups de hache, a avoué qu'il essayait de lui « donner une leçon ». Il prétend que sa femme « faisait comme si elle le trichait » et ne préparait pas ses repas. Il n'a aucun remords qu'elle soit morte.

Agression sexuelle - Un ancien bénévole du centre de secours pour les jeunes d'Edmonton a été trouvé non coupable d'une accusation d'agression sexuelle. Le juge a décidé qu'il avait été la victime « d'accusations très méchantes » de deux jeunes dérangés. Le centre de secours a demandé au bénévole de reprendre ses fonctions, ce qu'il a accepté de faire parce qu'il craignait que les futur-e-s bénévoles pourraient être découragés par la possibilité d'être victimes d'accusations sans fondement. Jane Karsteadt, du Centre de secours aux victimes de viol, estime qu'il faut prendre au sérieux tous les cas d'abus sexuel relatés par les jeunes, sans quoi, ceux-ci et celles-ci cesseront de les faire connaître.

On cherche à faire appliquer le plan quinquennal

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Jodi Whyte
représentante régionale

La ministre de la Santé des Territoires, Nellie Cornyeau, a annoncé que les comités d'avortements thérapeutiques seraient abolis dans les T.N.-O. Toutefois, on ne peut obtenir des avortements qu'à Yellowknife dans tout l'Arctique occidental, bien qu'il y ait des hôpitaux dans d'autres localités.

À Hay River, l'hôpital H.H. Williams a annoncé que la décision de la Cour suprême n'aurait aucun effet sur sa politique gouvernant les avortements. La déclaration de l'hôpital dit notamment : « Croyant fermement que nous sommes redevables à Dieu le créateur, acceptant l'autorité des saintes écritures et considérant les preuves fournies par la science de la médecine, nous tenons que : a. le foetus dès sa conception est un être humain créé à l'image de Dieu... »

Le 22 février, la ministre chargée de la Condition féminine a déposé un plan d'action quinquennal pour assurer l'égalité des femmes. Les recommandations contenues dans ce plan avaient dormi sur les tablettes depuis son dévoilement en 1985, bien qu'elles aient été adoptées à l'époque. La ministre a révélé que le gouvernement n'avait donné suite qu'à huit des 53 recommandations et qu'il devrait faire plus. Cette déclaration a été accueillie favorablement par le Conseil consultatif sur la condition féminine, le secrétariat chargé des Questions féminines et les groupes de femmes.

Toutefois, le 23 février, la ministre changeait son fusil d'épaule et accusait le Conseil consultatif et les femmes en général de ne pas avoir exercé assez de pressions sur le gouvernement.

Le Conseil consultatif a toujours été composé de neuf femmes. Cependant, l'ancien ministre qui en était responsable, Red Pederson, a refusé de combler quatre postes vacants au cours de son mandat. Les nominations sont faites sans consulter le Conseil consultatif ni le secrétariat chargé de la

Condition féminine. Ces postes servent normalement de récompense politique.

Katherine Paterson, présidente du Conseil consultatif, et des groupes de femmes sont fâchés de l'attitude du gouvernement et du manque d'appui de la part de la ministre. Les groupes sont unis et défendent la même position sur cette question. Le rôle du gouvernement est d'appliquer les politiques formulées par le Conseil. Encore une fois, le gouvernement a choisi de manquer à ses responsabilités et ses obligations.

La population autochtone est préoccupée par la décision récente du parlement britannique d'obliger les gouvernements de préciser sur l'étiquette d'une fourrure si l'animal a été attrapé à l'aide d'un piège qui immobilise la patte. La chasse et la pêche continuent d'être la principale activité économique des familles. La décision britannique, qui est le résultat de pressions exercées par le mouvement Greenpeace, révèle une méconnaissance totale du style de vie du nord. Le revenu moyen des familles dans les communautés « non-structurées », qui s'élève à peine à 4 000 \$, diminue à la suite des activités de divers groupes.

Minorités... suite de la p. 3

« Les affirmations sans fondement qui nourrissent une fausse conception des immigrantes comme étant des femmes dont la situation est supérieure à celle des femmes nées au Canada peut avoir des effets à long terme en alimentant davantage le racisme » maintient Akua Benjamin de la section de Toronto du Congrès des femmes noires. En plus « d'aligner les Blancs contre les non-Blancs, elles sapent les tentatives d'obtenir et d'améliorer les politiques comme l'équité en matière d'emploi qui cherche à corriger la situation des minorités visibles et ethniques. »

Pour Amy Go, responsable du Chinese-Canadian National Council Women's Issues Committee, « Ce rapport, s'il est pris au sérieux, légitimera l'inaction gouvernementale en matière d'équité en emploi ainsi que les programmes pour les immigrantes. » Elle a ajouté sa voix à celles qui demandent au CCCSF de mettre fin à la distribution de ce document tant qu'il n'aura pas été modifié après une période de consultations populaires.



Lisa Phipps

Le droit criminel... suite de la p. 4

dans la protection des jeunes femmes qui ont « des antécédents chastes ».

Le droit criminel est un mécanisme froid et impersonnel. Les victimes sont mal informées du processus qui amène les coupables à la justice. Elles ont souvent été victimisées à maintes reprises. L'emprisonnement ne fait que retarder et compliquer la réhabilitation des coupables, en leur enlevant la possibilité d'exercer un peu de discipline personnelle.

Ce qu'il faut retenir de toutes ces questions, c'est que les femmes doivent commencer à étudier les ramifications du droit criminel. Nous devons élaborer des prises de position féministes et examiner en profondeur des solutions féministes. Ce processus doit incorporer le plus de femmes possibles afin que l'on puisse tenir compte des expériences de toutes les femmes. Notre participation est essentielle si nous voulons que la réforme du Code criminel se fasse dans l'égalité. Nous devons nous émanciper de ce droit qui a discrètement imposé des conditions qui ont entravé le progrès des femmes.